



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.
GENERALEA/35/533
17 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 61 1) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupésRapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 34/113 datée du 14 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer, en collaboration avec les organes de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées qui s'occupent de cette question, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, un rapport complet et analytique sur les conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne pour ce qui est des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés, et de le présenter à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. Cette résolution avait dans l'ensemble la même portée que les résolutions 31/110, 32/171 et 33/110 adoptées par l'Assemblée générale les 16 décembre 1976, 19 décembre 1977 et 18 décembre 1978 sur la même question. Conformément à la résolution 31/110, le Secrétaire général a présenté un rapport (A/32/228) à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session; conformément à la résolution 32/171 de l'Assemblée générale, il lui a présenté un deuxième rapport (A/33/354) à sa trente-troisième session, et il a enfin présenté un troisième rapport (A/34/536 et Corr.1) à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session conformément à la résolution 33/110 de l'Assemblée.

3. En présentant les rapports susmentionnés, les représentants du Secrétaire général ont expliqué que, le Secrétaire général n'ayant pas de source indépendante de renseignements, les rapports se composaient nécessairement de réponses reçues par l'Organisation et d'extraits pertinents de documents soumis par les Gouvernements de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie et de la République arabe syrienne ainsi que par l'Organisation de libération de la Palestine, les organes intéressés de l'ONU et les institutions spécialisées, comme suite à la demande de renseignements présentée par le Secrétaire général.

4. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général (A/34/536 et Corr.1), a constaté, au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution 34/113, que bien qu'il contienne nombre de faits pertinents, le rapport n'est pas suffisamment analytique. En conséquence, au paragraphe 2 du dispositif de ladite résolution, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général d'établir le rapport complet et analytique concernant les répercussions sociales et économiques de cette situation sur les conditions de vie du peuple palestinien, visé au paragraphe 1 de la résolution, et de le présenter à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session. Tous les Etats ont été instamment priés de coopérer avec le Secrétaire général à l'établissement du rapport.

5. En vue d'établir le "rapport complet et analytique" qui lui avait été demandé et de le présenter à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session et dans un effort pour y exposer d'une façon objective et impartiale le point de vue de spécialistes, le Secrétaire général a fait appel au concours de trois experts. Le nom et les qualifications desdits experts sont indiqués à l'annexe II au présent rapport.

6. Les experts devaient rédiger le rapport sur la base de la documentation fournie par l'Organisation des Nations Unies, ses organes subsidiaires et les institutions spécialisées et à partir de différents autres documents, publiés ou non, concernant la question. Ils devaient également recueillir des renseignements sur le terrain en Egypte, en Jordanie, dans la République arabe syrienne et dans les territoires occupés, notamment en organisant des rencontres avec de hauts fonctionnaires ou d'autres personnes ainsi qu'avec des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine.

7. Le Gouvernement israélien ne leur ayant pas accordé l'autorisation de se rendre dans les territoires occupés, les experts ont dû, pour établir leur rapport, utiliser des sources d'information indirectes, en particulier les rapports des missions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui s'étaient rendues dans ces territoires ainsi que les rapports publiés par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), un rapport fourni par le Gouvernement israélien et enfin, comme l'avait suggéré ce gouvernement dans sa note verbale du 18 mars 1980, "... les informations publiées par des journalistes, des universitaires, des savants, des ecclésiastiques et des touristes ayant visité ces territoires". En outre, les Gouvernements égyptien, jordanien et syrien ont fourni des renseignements utiles.

8. La question des conditions de vie du peuple palestinien a été un sujet d'inquiétude pour de nombreux organismes intergouvernementaux et pour divers organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, tels que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission des droits de l'homme, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés et le Conseil de sécurité, pour n'en mentionner que quelques-uns. Etant donné le volume considérable de la documentation disponible à l'Organisation des Nations Unies ainsi

/...

que l'importance des informations publiées dans les livres, les périodiques, les journaux et l'ensemble de la presse, il a été décidé que l'un des experts resterait à New York pour mener à bien les importants travaux de recherche nécessaires tandis que les deux autres experts iraient sur place pour recueillir des renseignements auprès des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées situées en Europe et au Moyen-Orient et se rendraient en Egypte, en Jordanie, en Syrie et aux sièges et représentations de l'OLP à Damas et à Beyrouth.

9. Les deux experts sont partis en mission au début d'avril 1980. Ils se sont rendus au siège de l'UNESCO à Paris et aux sièges de l'OIT et de l'OMS à Genève. En Egypte, en Jordanie et dans la République arabe syrienne, ils se sont entretenus avec de hauts fonctionnaires gouvernementaux s'occupant des questions relatives aux territoires occupés ainsi qu'avec des réfugiés palestiniens vivant dans ces pays, avec des personnes expulsées des territoires occupés, avec des résidents des territoires occupés qui étaient de passage dans ces pays et enfin avec des personnes qui avaient récemment voyagé dans les territoires occupés. Ils se sont également entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies en poste dans ces pays. Les experts ont visité différentes institutions d'enseignement supérieur et de recherche dans les trois pays afin de recueillir auprès de ces dernières et auprès de sources gouvernementales le plus grand nombre possible de documents publiés et de données sur les conditions de vie dans les territoires occupés et dans les trois pays visités.

10. Au Liban, les experts ont eu des entretiens approfondis avec des personnalités de la CEAO, de l'UNRWA et de l'UNESCO, ils se sont rendus dans plusieurs services de l'OLP et ont rencontré des responsables de l'Organisation ainsi que de l'Institut des études palestiniennes. Au retour, ils se sont arrêtés au siège de l'UNRWA à Vienne et ont eu à Genève des discussions approfondies au bureau du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

11. Les deux experts sont revenus à New York à la mi-mai 1980 et ont rédigé le rapport avec l'expert qui était resté dans cette ville. Les principaux documents consultés sont énumérés à l'annexe III ci-après.

12. Le rapport des experts est reproduit ci-après à l'annexe I.

/...

ANNEXE I

Rapport du Groupe d'experts sur les répercussions sociales et économiques
 de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple pales-
 tinien dans les territoires arabes occupés

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. RESUME DES CONCLUSIONS	4 - 67	4
A. Caractéristiques démographiques	15	7
B. Politique et administration	16 - 21	8
C. Economie	22 - 37	9
D. Agriculture et industrie dans le contexte de la croissance et du développement des établissements humains	38 - 45	15
E. Indicateurs macro-économiques	46 - 47	18
F. Le cadre social	48 - 51	19
G. Emploi, revenu et consommation	52 - 67	20
III. LE SYSTEME DES ETABLISSEMENTS HUMAINS DANS LES TERRITOIRES OCCUPES	68 - 119	26
A. La structure des établissements humains	68 - 72	26
B. Logement et infrastructure	73 - 81	27
C. Conséquences de l'implantation de colonies juives	82 - 89	30
D. Services de santé	90 - 103	33
E. Enseignement	104 - 115	36
F. Services sociaux	116 - 119	40

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<u>Annendices</u>		
I. Balance commerciale des territoires occupés		42
II. Budgets de dépenses extraordinaires des villes de la rive occidentale et de la bande de Gaza		44
III. Consommation d'eau en Israël		45
IV. Production agricole sur la rive occidentale		46
V. Bâtiments commencés et achevés pendant la période 1973-1977		48
VI. Ressources et revenus, rive occidentale		50
VII. Travailleurs des territoires occupés employés dans ces territoires et en Israël, selon la profession, 1972 et 1978		51
VIII. Salaire journalier moyen des travailleurs		52
IX. Indice des prix à la consommation		54
X. Statistiques du logement		55

I. INTRODUCTION

1. Le précédent rapport présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session (A/34/536 et Corr.1) contenait des renseignements sur la population et le logement, sur la santé, les ressources naturelles - la terre et l'eau - l'emploi et l'état des bâtiments scolaires. Lors de l'examen de ce rapport par la Deuxième Commission, des observations ont été formulées sur un certain nombre de points, notamment sur la nécessité de recueillir plus d'informations sur les conditions de vie de la population des territoires occupés et de procéder à une analyse plus approfondie de cette situation.

2. Les experts ont interprété la demande d'établissement d'un rapport complet et analytique adressée au Secrétaire général dans la résolution 34/113 comme impliquant l'examen d'un plus grand nombre des facteurs qui déterminent la qualité de vie de la population arabe dans les villes et les villages des territoires occupés. La section II du présent rapport où sont résumées les conclusions du Groupe d'experts examine donc un certain nombre de ces facteurs, en particulier la composition des échanges et la nature des investissements qui souvent déterminent le tracé du réseau de communications et de routes qui relient les établissements entre eux ainsi que l'infrastructure économique, sociale et physique qui leur est commune. La terre et l'eau conditionnent en grande partie l'emplacement de ces établissements, tandis que les activités industrielles et agricoles stimulent souvent la croissance et le développement des zones de peuplement et déterminent les rapports hiérarchiques qui existent entre elles. La composition de la population, ses caractéristiques sociales et la structure de l'emploi interviennent directement dans l'amélioration des conditions de vie en termes de consommation de biens et de services et de satisfaction des besoins de la population des établissements humains. La section III du rapport traite plus en détail de la structure des zones de peuplement des territoires occupés, y compris le logement et l'infrastructure, les conséquences de la création de nouvelles colonies juives et les services de santé, d'enseignement et d'aide sociale dans ces zones.

3. A la suite de la guerre de juin 1967, Israël a occupé les territoires suivants : la rive occidentale du Jourdain, y compris le secteur oriental de Jérusalem, la bande de Gaza, le Sinaï et les hauteurs du Golan. La plupart des documents et des données économiques et sociales disponibles portent sur la bande de Gaza et la région nord du Sinaï ainsi que sur la rive occidentale non compris le secteur oriental de Jérusalem 1/. Le présent rapport porte donc essentiellement sur les deux régions mentionnées ci-dessus. Les données jointes en appendice ne sont pas complètes du fait qu'elles n'incluent pas le secteur oriental de Jérusalem.

1/ A chaque fois que les mots "rive occidentale" sont cités dans le présent rapport, ils n'incluent pas le secteur oriental de Jérusalem. En ce qui concerne la région nord du Sinaï, voir la note No 3.

II. RESUME DES CONCLUSIONS

4. Si l'on se réfère aux recommandations concernant les mesures à prendre à l'échelon national telles qu'elles sont proposées dans le rapport d'Habitat - Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'est tenue à Vancouver en 1976 2/, il apparaît que :

a) Aucune politique n'a été adoptée en ce qui concerne les zones de peuplement des territoires occupés en vue d'assurer une répartition rationnelle de la population palestinienne à la lumière de considérations économiques et sociales, bien au contraire, toutes les politiques mises en oeuvre dans ces territoires en ce qui concerne les zones de peuplement concernent exclusivement les nouvelles colonies juives qui y sont créées;

b) L'absence de politique de développement des zones de peuplement des territoires occupés dérive directement de l'absence dans ces territoires de toute politique d'ensemble de développement économique et social et de toute planification qui permettraient de consacrer un montant équitable et normal de ressources à l'amélioration de ces zones de peuplement;

c) Enfin, l'insécurité qui entoure la question de la propriété et de l'occupation des terres privées et communautaires a découragé l'amélioration de ces terres dans les zones de peuplement des territoires occupés. C'est le cas en particulier des établissements ruraux qui, sur la rive occidentale, abritent environ 70 p. 100 de la population de cette région.

5. Comme nous le verrons dans la section III du rapport à l'occasion de l'examen des zones de peuplement des territoires occupés 3/, la réinstallation des réfugiés sur la rive occidentale, où ils représentent 46 p. 100 de la population, n'a fait l'objet que d'une planification réduite au minimum, si tant est qu'elle ait jamais existé. Aucun programme public à la mesure des besoins ne semble avoir été mis en place dans le domaine du logement. Les autorités d'occupation de la bande de Gaza et de la région nord du Sinaï 3/ ont mis au point une politique de réinstallation des réfugiés et cependant seule une fraction de ces derniers se sont vu attribuer des logements. Il existe peu de données sur l'aide dont bénéficie la population

2/ Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7 et rectificatif).

3/ Faute d'informations sur tous les territoires occupés, le présent rapport ne porte que sur la bande de Gaza, la région nord du Sinaï et la rive occidentale non compris le secteur oriental de Jérusalem, seules régions pour lesquelles des données sont disponibles. Aux fins du présent rapport, la région nord du Sinaï désigne les territoires occupés depuis 1978 et qui s'étendent de El-Arish à l'ouest de la bande de Gaza à l'est et de la Méditerranée au nord à Ras Mahammad au sud. On notera que depuis le 25 mai 1979, la partie occupée du Sinaï s'étend d'une ligne située à l'est de El-Arish jusqu'à la bande de Gaza.

dans le domaine du logement excepté en ce qui concerne la bande de Gaza où des lotissements ont été aménagés pour la construction et mis à la disposition de réfugiés contre un versement comptant pour permettre aux familles qui le désirent de construire leur propre maison. Toutefois, les familles qui ont demandé à en bénéficier sont peu nombreuses ^{4/}. Il n'existe pas en ce qui concerne la rive occidentale d'informations de ce type qui sembleraient indiquer qu'une aide est accordée à des particuliers ou à des coopératives de logement ou autres organismes non gouvernementaux. De même, aucun renseignement n'est disponible dans l'immédiat au sujet des fonds d'origine extérieure consacrés au logement ou à l'amélioration des équipements collectifs.

6. En ce qui concerne les logements en général, les habitations sont surpeuplées dans la bande de Gaza comme sur la rive occidentale et la densité est très supérieure à ce qui est considéré comme acceptable. Cette situation semble pire dans les zones rurales et dans les camps de réfugiés que dans les villes.

7. Comme il a été mentionné dans le rapport précédent, l'infrastructure (routes, réseau d'assainissement, électricité, etc.) dans les territoires occupés était meilleure en 1977 que celle de la plupart des pays de la région (A/34/536 et Corr.1, par. 31). Au cours des années, les territoires occupés ont connu une dégradation de cette infrastructure, étant donné qu'on n'a presque rien fait pour l'entretenir ou l'améliorer. Au lieu de cela, de nouveaux réseaux ont été mis en place pour maintenir et renforcer les liens avec Israël dans les domaines économique et militaire et dans le domaine de la sécurité, souvent au détriment des zones de peuplement arabe. Le développement, dans les territoires occupés, de l'infrastructure et de l'environnement en vue de répondre aux besoins des nouvelles colonies juives, a mobilisé des ressources humaines, naturelles et financières qui auraient dû être consacrées à l'amélioration de l'environnement dans les zones de peuplement palestiniennes.

8. L'appropriation par la puissance occupante de plus d'un quart des terres sur la rive occidentale comme dans la bande de Gaza, a diminué d'autant les ressources dont dispose à cet égard la population palestinienne pour le logement et l'agriculture. De même, le détournement de l'eau au profit des nouvelles colonies juives a eu des conséquences néfastes sur l'habitat traditionnel de la population palestinienne. La destruction des maisons pour des raisons militaires ou pour des raisons de sécurité et le manque d'eau pour la consommation et la production ont forcé de nombreuses personnes à abandonner leurs terres et leur foyer pour aller s'installer dans les zones de peuplement existantes où elles vivent dans des conditions de surpopulation, et à chercher des emplois de manoeuvres dans les territoires occupés ou en Israël. La conséquence de ces migrations forcées est l'appropriation par l'autorité occupante des terres abandonnées en vertu d'une loi relative aux propriétaires absenteïstes.

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13), par. 119 à 125.

9. En ce qui concerne les services, il semble que les services de l'hygiène du milieu ne se soient pas développés de manière proportionnelle à l'accroissement de la population. De ce fait, les maladies gastro-intestinales sont devenues l'une des principales causes de morbidité et de mortalité. L'incidence de ces maladies a également augmenté dans les zones rurales arabes de peuplement où elles sont dues, sans aucun doute, aux insuffisances du réseau d'assainissement et de distribution d'eau potable.

10. Selon le rapport de la mission de l'OMS qui s'est rendue dans les territoires du 7 au 21 avril 1980 5/, les campagnes de vaccination semblent avoir touché une part satisfaisante de la population, mais un certain nombre de mesures préventives qui avaient été décidées dans le domaine de la santé maternelle et infantile à la suite de la visite d'un spécialiste de l'OMS ne semblent pas être appliquées au niveau d'un certain nombre d'unités. La médecine préventive et les contrôles médicaux destinés aux enfants des écoles et aux travailleurs restent insuffisants et sont dans de nombreux cas inexistantes. L'éducation sanitaire et l'information du public sur les problèmes de santé ne semblent pas être très répandues.

11. Les activités dans le domaine de la santé sont fondées sur une planification à court terme établie sans les données adéquates qui permettraient de déterminer l'utilisation des services, de connaître l'attitude des médecins et celle de la population ou d'analyser les besoins ressentis par rapport aux besoins déterminés par les médecins. Le niveau de participation de la communauté dans le domaine de la santé publique est très limité et nul en certains endroits.

12. Comme il est indiqué dans les paragraphes relatifs à la santé dans la section III ci-après, les données disponibles sur les services de santé des territoires occupés varient considérablement suivant les sources d'information. La mission de l'OMS a constaté des insuffisances en particulier dans les services de radiographie et autres services de diagnostic; il n'y a eu aucun changement important dans le nombre d'hôpitaux et de lits depuis 1967. Quant aux soins médicaux, le rapport de la population au nombre de médecins est considérablement plus élevé que dans les pays voisins.

13. En ce qui concerne l'enseignement, la création de trois universités sur la Rive occidentale et d'une université dans la bande de Gaza - toutes quatre des établissements privés - constitue un fait nouveau important. Des personnalités et des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine ont dit aux experts que ce n'est pas grâce à l'aide de la puissance occupante que ces universités existent mais bien au contraire qu'elles fonctionnent en dépit des harcèlements et des mesures de découragement dont elles font l'objet. Le nombre des établissements d'enseignement a augmenté sur la Rive occidentale comme dans la bande de Gaza et les effectifs ont également considérablement augmenté. Toutefois, les circonstances politiques et les mesures prises par l'autorité occupante n'ont pas permis que l'enseignement se déroule dans un climat dépourvu de tout sentiment d'insécurité de la part des enseignants comme des étudiants.

5/ Organisation mondiale de la santé : "Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris en Palestine : rapport du Comité spécial d'experts chargé d'étudier la situation sanitaire des habitants des territoires occupés" (A/33/21).

14. Pour ce qui est des services de protection sociale, les autorités occupantes les ont rendus plus accessibles aux bénéficiaires en augmentant le nombre de bureaux d'aide sociale et de travailleurs sociaux. Le nombre de bénéficiaires de ces services, en particulier dans le cas de l'assistance financière, a considérablement diminué, en raison d'une part du haut niveau de l'emploi dans les territoires occupés et d'autre part de la création de services de réadaptation par la puissance occupante grâce aux ressources financières fournies par des organisations internationales. Un certain nombre d'organisations sociales locales participent également à la fourniture des services, bien que la nature de leurs rapports avec l'autorité administrante ne soit pas claire pas plus que l'assistance financière et professionnelle qu'elles peuvent éventuellement recevoir de cette autorité.

A. Caractéristiques démographiques

15. A la fin de l'année 1977, la Rive occidentale comptait 681 200 habitants; l'accroissement naturel de la population se chiffrait à 20,5 p. 1 000, l'accroissement de la population présente à 10,3 p. 1 000 et la migration nette, négative, à 10,2 p. 1 000 6/. Le nombre d'habitants immatriculés en tant que réfugiés auprès de l'UNRWA s'élevait à 317 614, dont 82 464 vivaient dans 20 camps différents et 598 736 (certains étant des réfugiés non immatriculés) dans les villes et les villages de la Rive occidentale 7/. Le nombre d'habitants de la bande de Gaza et de la région nord du Sinaï s'élevait à 441 300; l'accroissement naturel de la population se chiffrait à 15,3 p. 1 000, l'accroissement de la population présente à 12,3 p. 1 000 et la migration nette, négative, à 3 p. 1 000 en 1977 8/. Le nombre d'habitants immatriculés en tant que réfugiés auprès de l'UNRWA s'élevait à 363 000, dont 210 941 vivaient dans huit camps différents 8/. La ventilation de la population par groupes d'âge était la suivante :

6/ Organisation de libération de la Palestine, Bureau central des statistiques, Palestinian Statistical Abstract, 1979 (Damas, 1979), p. 35.

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13), annexe I, tableau 4.

8/ Statistical Abstract of Israël, 1978 (Jerusalem, Central Bureau of Statistics, 1978, p. 766).

<u>Population à la fin de 1977</u>	<u>Rive occidentale</u>		<u>Bande de Gaza et nord du Sinaï</u>	
	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Pourcentage</u>
0 à 14 ans	316 000	46,4	209 100	47,5
14 à 29 ans	183 400	26,9	123 100	27,8
30 à 44 ans	77 800	11,4	50 300	11,4
45 à 59 ans	60 500	8,9	37 700	8,5
60 ans et plus	<u>43 300</u>	<u>6,4</u>	<u>21 100</u>	<u>4,8</u>
	681 000	100,0	441 300	100,0

Comme le montre le tableau, environ la moitié des habitants était âgée de moins de 14 ans, facteur qui a son importance pour les services de santé et l'enseignement.

B. Politique et administration

16. Sur le plan politique, la rive occidentale et la bande de Gaza, en tant que territoires occupés, relèvent des autorités d'occupation, et il n'y a aucun mécanisme par l'intermédiaire duquel la population des territoires puisse intervenir dans la prise de décisions en ce qui concerne la politique fondamentale. Les territoires sont sous administration militaire. La politique globale est définie par le Premier Ministre et les membres du Gouvernement israélien, mais en fait c'est le Ministère de la défense qui est principalement responsable de l'établissement et de l'exécution de la politique touchant les territoires occupés.

17. Ces zones occupées sont divisées en districts, chacun des districts étant dirigé par un gouverneur militaire relevant du commandant militaire. Le gouverneur militaire est secondé par du personnel recruté dans les divers ministères du gouvernement (Ministères de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du travail, du commerce et du tourisme, de la protection sociale et de la justice) et bénéficie également du concours de conseillers détachés des Ministères de la police et des affaires étrangères. Le budget des territoires occupés est géré par les gouverneurs militaires.

18. Les municipalités des territoires ont la responsabilité des affaires locales, exception faite des services de police. Elles sont entièrement subordonnées au pouvoir militaire pour tout ce qui concerne la sécurité nationale d'Israël et l'ordre public, bien qu'il arrive parfois qu'il faille obtenir l'approbation des pouvoirs militaires pour des questions d'utilisation du sol et d'investissements, même lorsque le financement provient de sources extérieures. Pour la deuxième fois depuis le début de l'occupation (la première fois ayant été en 1972), on a procédé à des élections municipales dans 22 sur 24 des villes de la rive occidentale; dans les deux autres, le nombre des candidats présentés était égal à celui des sièges à pourvoir. Les sympathisants de l'Organisation de libération de la Palestine y ont remporté des victoires éclatantes. Les candidats se rangeaient dans l'ensemble dans deux grands groupes : le Front national, qui appuie l'OLP, et

/...

le Front uni, qui est plus traditionnaliste. Des candidats élus, 148 l'étaient pour la première fois et 48 seulement étaient des candidats sortants. La composition des conseils municipaux a changé entièrement à Naplouse, Hébron, Jericho, Beit Jala et Beit Sahour, où le Front national l'a emporté sur les conservateurs. Les maires et les conseillers sortants, sympathisants de l'OLP, ont été réélus à une majorité encore plus importante à Ramallah, Al-Beira et Tulkarm.

19. L'organisation des élections dans les villes de la Rive occidentale était conforme aux dispositions d'une loi jordanienne de 1955 stipulant que des élections municipales devaient avoir lieu tous les quatre ans. Aux termes de la loi jordanienne, le maire n'est pas élu par scrutin direct, mais choisi par le Ministre de l'intérieur à l'issue des élections municipales. Après les élections de 1972 sur la rive occidentale, le gouverneur militaire israélien a autorisé les conseils à nommer leurs maires. On a procédé de la même façon lors des élections de 1976. L'ancienne loi jordanienne a été modifiée pour donner aux femmes pour la première fois le droit de voter et de se présenter aux élections 9/.

20. Les autorités militaires ont informé les candidats qui se présentaient aux élections municipales qu'ils ne devaient pas faire de propagande politique pendant la campagne électorale. On a signalé que la centrale d'impression d'El Bireh avait été fermée par l'armée pour avoir imprimé des prospectus électoraux. A Bethléem, une réunion publique électorale a été interdite par les autorités 10/.

21. Le 30 avril 1976, Ha'aretz a fait état d'un article de Y. Litani, où ce dernier énumérait plusieurs cas d'ingérence des autorités israéliennes, qui auraient fait pression sur certaines personnes pour qu'elles se présentent aux élections, cherché à persuader certains maires d'accepter une liste électorale arrêtée d'un commun accord et expulsé certains candidats.

C. Economie

22. Après l'entrée des forces israéliennes en juin 1967, la bande de Gaza et la rive occidentale ont été progressivement entraînées vers un état d'interdépendance économique avec Israël qui aura d'importantes conséquences à long terme pour leur croissance et leur développement. Alors qu'ils n'avaient absolument aucun rapport commercial ou financier avec Israël avant juin 1967, ces territoires exportaient en 1977 61 p. 100 de leurs produits vers Israël, d'où ils importaient 91,1 p. 100 des produits dont ils avaient besoin. L'appendice 1 au présent document illustre la modification de la structure des échanges commerciaux. Exprimées en termes relatifs, les exportations vers la Jordanie sont tombées de 43,2 p. 100 de la valeur totale des exportations en 1968 à 33,5 p. 100 en 1977, alors que les exportations vers Israël sont passées de 44 p. 100 en 1968 à 61,1 p. 100 en 1977. La situation a évolué de la même manière en ce qui concerne

9/ Arab Report and Record, 1-5 avril 1976, p. 239.

10/ Ha'aretz, 6 avril 1976.

les importations. Exprimées en termes relatifs, les importations de Jordanie sont tombées de 7,3 p. 100 de la valeur totale des importations en 1968 à 0,9 p. 100, c'est-à-dire à une part négligeable, en 1977, alors que les importations d'Israël sont passées au cours de la période examinée de 76,8 p. 100 à 91,1 p. 100 de la valeur totale des importations.

23. Il convient de noter qu'on inclue dans les exportations vers Israël les produits destinés à la réexportation. Selon les renseignements obtenus au Caire par les experts auprès de certains hommes d'affaires de Gaza, informations qui ont été confirmées par des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine, l'exportation directe de produits des territoires occupés vers les pays d'outre-mer n'est pas autorisée par les autorités d'occupation; ces exportations doivent toutes passer par l'intermédiaire d'organisations commerciales israéliennes.

24. Les données montrent clairement qu'Israël domine le commerce des importations. La plupart des importations, sinon toutes, sont des articles manufacturés en Israël, qui sont toujours davantage demandés dans les territoires occupés par suite de l'augmentation des revenus - que cela soit par les personnes travaillant sur place ou par la main-d'oeuvre employée en Israël - et des envois de fonds de l'étranger. A l'exception des importations de Jordanie, tous les produits importés des pays d'outre-mer vers les territoires occupés doivent passer par le marché israélien. Les importations de Jordanie ont subi une baisse relative, Israël ayant pris des dispositions tarifaires à l'égard des marchandises provenant de ce pays. Etant donné que les territoires occupés sont le deuxième partenaire commercial d'Israël après les Etats-Unis d'Amérique, que les produits industriels d'Israël monopolisent pratiquement les marchés des territoires occupés, qu'il n'y a pas de véritable concurrence à craindre des articles manufacturés sur place, et qu'Israël peut compter pour ses activités économiques sur une source permanente de main-d'oeuvre relativement bon marché, semi-qualifiée ou non qualifiée, il y a toute raison de croire que le maintien de ces liens commerciaux avec les territoires occupés est extrêmement important pour l'économie israélienne.

25. Les représentants des gouvernements arabes et de l'Organisation de libération de la Palestine ont à plusieurs reprises exposé ce point de vue devant les experts en mission. Ils estiment que la structure actuelle des échanges commerciaux font obstacle à la croissance et au développement des territoires occupés. La production de ces territoires, tout comme l'infrastructure matérielle et économique nécessaire à cette production, sont orientées vers la satisfaction des besoins de l'économie israélienne. Les habitants des territoires occupés n'ont pas la possibilité de créer des marchés dans les pays d'outre-mer pour leurs produits, ni d'importer directement des pays d'outre-mer les produits dont ils ont besoin. En outre, ils n'ont pas le droit d'intervenir sous leur propre nom sur les marchés mondiaux. La situation actuelle n'est pas propice au développement d'une industrie autochtone qui répondrait aux besoins économiques de la région, assurerait une exportation adéquate et fournirait des emplois à ceux qui sont actuellement obligés de chercher du travail en Israël et ailleurs, et qui constituent une ressource importante de main-d'oeuvre ne pouvant être utilisée pour le développement des territoires occupés. Les territoires occupés constituent un marché exclusif pour les biens et services israéliens.

/...

26. Les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine ont informé les experts que les territoires occupés n'avaient pas l'infrastructure financière nécessaire pour mobiliser l'épargne et fournir des fonds qui pourraient être investis dans des entreprises productives et servir à la formation de capital. Les succursales des banques israéliennes qui ont remplacé les banques jordaniennes et étrangères sur la Rive occidentale après la guerre de juin 1967 ne jouissent pas de la même confiance auprès des épargnants et des investisseurs dans les territoires occupés. Les crédits consentis par les banques, qui sont assez limités et accordés à un taux d'intérêt élevé, servent généralement à couvrir les dépenses d'exploitation. Les dépenses d'équipement sont presque exclusivement financées par les bénéfices ordinaires des entreprises ou par des envois de fonds de l'étranger. Les investissements sont pour la plupart privés, particulièrement en ce qui concerne les habitations, dont une partie est construite par des particuliers et l'autre par des coopératives de logement qui reçoivent parfois des fonds de sources arabes de l'étranger. Des fonds de pays arabes voisins parviennent également par diverses voies non officielles aux territoires occupés; ces derniers ont, par exemple, reçu récemment une aide pour l'installation d'une usine de ciment sur la rive occidentale. Ces fonds sont gérés par les municipalités. Divers retards et difficultés viennent toutefois entraver la réalisation des investissements; à cet égard, l'approbation des autorités administrantes constitue souvent un obstacle majeur. Dans certains cas, les autorités refusent leur approbation et le projet envisagé ne peut être exécuté. Le maire de Halhul, par exemple, a signalé à la mission un cas semblable : on lui avait refusé l'autorisation de construire un marché, alors qu'un emplacement avait été obtenu, que toutes les études techniques et d'architecture étaient terminées et que les fonds nécessaires avaient été engagés par l'étranger. La situation actuelle et l'incertitude quant à l'avenir jouent un rôle important dans les décisions qui sont prises par les investisseurs privés et publics.

27. Les municipalités continuent à faire des investissements publics, qu'il s'agisse d'établissements municipaux, de routes, de marchés ou d'autres constructions. Comme le montre l'appendice II ci-après, ces investissements se sont élevés à 223 436 000 livres israéliennes au cours de la période 1978-1979. Ils ont été financés par des prêts de l'administration et grâce aux ressources financières des habitants.

28. Il est toutefois difficile d'obtenir des renseignements concernant les investissements publics, étant donné qu'il n'existe pas de budgets d'investissement pour les territoires occupés.

1. Terres

29. La superficie totale des territoires occupés est estimée à environ 5 939 000 dunams, dont 5 572 000 sur la rive occidentale et 367 000 dans la bande de Gaza. La superficie totale des terres cultivées est tombée de 2 840 000 dunams en 1967 ^{11/} à 2 140 000 dunams en 1974, soit 75 p. 100 de

^{11/} Statistical Abstract of Israel, 1969 (Jerusalem Central Bureau of Statistics, 1969), p. 640.

la superficie cultivée en 1967 12/. Les publications israéliennes communiquées à la mission n'expliquent pas cette réduction de la superficie des terres cultivées; au cours de leurs entretiens avec les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine et des gouvernements des pays arabes voisins, les experts ont toutefois été informés qu'il y avait à cela trois raisons principales. En premier lieu, d'importantes zones ont cessé de produire parce qu'elles avaient été déclarées "fermées" pour des raisons de sécurité. En deuxième lieu, la puissance occupante s'est approprié de grandes étendues de terre en vue d'y créer de nouvelles colonies juives. En troisième lieu, toutes sortes de difficultés et d'obstacles presque insurmontables ont obligé bon nombre d'agriculteurs à abandonner leurs terres parce qu'ils ne pouvaient plus les cultiver. Il est difficile d'obtenir des chiffres exacts, étant donné que ceux-ci n'ont pas été rendus publics et que par ailleurs le statut juridique de certaines terres est encore contesté. On estime toutefois que jusqu'en septembre 1979, les autorités d'occupation s'étaient approprié environ 1,5 million de dunams sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, soit environ 25 p. 100 de la superficie totale du territoire (A/34/631, par. 105).

30. Pour ce qui est de la question des terres dans les territoires occupés et de la satisfaction des besoins économiques et sociaux de la population, l'occupation israélienne a eu cinq conséquences importantes : a) sentiment d'insécurité chez les propriétaires fonciers; b) insuffisance des investissements à long terme dans les terres due à ce sentiment d'insécurité; c) morcellement des propriétés dû à l'accroissement de la population et diminution de l'étendue des terres à cultiver ou à construire en raison des appropriations effectuées par la puissance occupante; d) concurrence déloyale faite par les produits agricoles israéliens, subventionnés par le gouvernement, qui oblige de nombreux Palestiniens à renoncer à l'agriculture; e) restrictions imposées par les autorités à l'exploitation par les Palestiniens arabes des ressources en eau en vue de l'irrigation des terres.

31. La mission a conclu que le sentiment d'insécurité des propriétaires fonciers résulte de l'application de certaines lois et règlements par les autorités d'occupation lors de la réquisition des terres. Parmi les lois en question, il convient de citer essentiellement : les lois de 1858 de l'Empire ottoman régissant l'appropriation des terres domaniales d'un Etat étranger, qui avaient été approuvées par la puissance mandataire puis abrogées par les autorités jordaniennes, les terres appropriées par les anciens occupants retrouvant leur statut de domanialité; l'article 125 des décrets d'urgence de 1945 promulgués par la puissance mandataire, habilitant les autorités à "fermer" certaines zones pour des raisons de sécurité; la Loi israélienne de 1950 concernant les propriétaires absents; et l'achat obligatoire. Le fait que les terres peuvent être enlevées à leurs propriétaires aux termes de n'importe laquelle des lois susmentionnées et de n'importe quel règlement basé sur elles, n'est pas pour encourager l'investissement, soit pour développer la productivité soit pour améliorer les habitations ou l'infrastructure des zones de peuplement.

12/ Agriculture in the West Bank (Ramallah, Département de l'agriculture, 1974), cité par H. H. Awartani, dans West Bank Agriculture : A New Outlook (Naplouse, 1978), p. 9.

2. Eau

32. La question de l'eau tant à usages agricole que domestique est extrêmement difficile à résoudre dans la mesure où Israël et les territoires occupés constituent une seule région naturelle et géologique du point de vue du captage et des écoulements. De surcroît, les Palestiniens ne participent pas aux décisions qui déterminent l'utilisation de l'eau dans les territoires.

33. La région ne dispose que de deux sources d'eau permanentes relativement peu abondantes : a) le Jourdain et ses affluents qui peuvent irriguer 1 500 000 dunams de terres et b) l'aquifère souterrain qui fournit à l'heure actuelle 100 millions de mètres cubes chaque année à la rive occidentale et 500 millions de mètres cubes à Israël. Dans les plaines côtières, la nappe aquifère surexploitée fournit 100 millions de mètres cubes aux terres agricoles de la bande de Gaza 13/.

34. Tahal, Water Planning for Israel Ltd. fournit les chiffres suivants du volume d'eau dont Israël peut disposer :

	<u>Millions de mètres cubes</u> <u>par an</u>
Eaux du Jourdain	450
Écoulements restitués, bassin du Jourdain	50
Sources du bassin hydrographique oriental	150
Sources du bassin hydrographique occidental (y compris les sources du Yarkon)	350
Eaux souterraines	450
Écoulements de crue	100
Retour des eaux non absorbées par l'irrigation	100
Recyclage des eaux à usages domestique et industriel	150
Total	<u>1 800</u>
Usage domestique et industriel	<u>300</u>
Eaux d'irrigation	1 500

Source : Tahal : "The Master Plan for Israel Development of Irrigation"
 (Tel Aviv, 1956), p. 4.

13/ Vivian Bull : The West Bank, Is It Viable? (Lexington, Massachusetts,
 Lexington Books, 1975).

/...

35. Les dernières données disponibles concernant la consommation d'eau en Israël figurent à l'appendice III ci-après. Deux conclusions importantes ressortent de ces données. En premier lieu, Israël utilise depuis 1969 plus de 83 p. 100 de ses ressources en eau renouvelables prouvées. Entre 1969 et 1977, l'utilisation a été en moyenne de 89 p. 100, avec des variations inférieures à 5 p. 100, ce qui représente une stabilité appréciable. Compte tenu des importantes variations de la pluviosité, qui peuvent dépasser 23 p. 100, l'équilibre en eau de la région est très précaire et a peut-être atteint un point critique.

36. En second lieu, depuis 1969, la consommation totale d'Israël en eau à usages domestique et industriel a dépassé les 300 millions de mètres cubes prévus par le plan directeur et cette situation ne peut que s'aggraver à l'avenir dans la mesure où ces usages croissent en même temps que la population. Ce danger est souligné par l'Encyclopaedia Judaica où il est dit qu'entre 1949 et 1968, l'utilisation des ressources en eau prouvées est passée de 17 p. 100, principalement les eaux souterraines locales, à près de 90 p. 100 (y compris l'utilisation du Yarkon et du Jourdain).

37. Le tableau suivant témoigne de l'énorme différence qui existe entre les consommations d'eau en Israël et sur la rive occidentale :

Evaluation de la consommation d'eau sur la rive occidentale et en Israël

(Millions de mètres cubes)

	<u>Rive occidentale</u>	<u>Israël</u>
Agriculture	90	1 325
Industrie (inclus dans la consommation domestique)		95
Consommation domestique	10	300
Total	100	1 720
Consommation moyenne par personne	142	537
Consommation domestique par personne	13	86

Sources : Pour Israël, KIDMA: Israel Journal of Development, No 10 (1977); pour la rive occidentale, Palestine National Fund, "Water Resources and Policies in the West Bank" (n.d.), p. 4.

/...

On retiendra du tableau ci-dessus que la consommation israélienne d'eau à usage agricole représente à elle seule plus de 13 fois la consommation totale de la Rive occidentale tandis que celle à usages domestique et industriel est près de 40 fois supérieure en Israël à ce qu'elle est sur la rive occidentale. La mission a appris que les autorités israéliennes avaient adopté plusieurs mesures destinées à maintenir à ce faible niveau la consommation d'eau par les Palestiniens et à faciliter l'accroissement de celle des colonies et de l'agriculture israéliennes. Ces mesures prises pour limiter la consommation d'eau par les Palestiniens dans les territoires occupés comprennent notamment :

- L'installation de compteurs sur les puits pour limiter la quantité d'eau qui peut y être puisée et l'imposition d'amendes en cas de dépassement des limites fixées;
- Le refus de délivrer des permis aux Palestiniens qui veulent creuser de nouveaux puits à usages agricoles dans les territoires occupés alors que plusieurs l'ont été pour approvisionner en eau les nouvelles colonies et les exploitations agricoles juives;
- Le forage de puits profonds par les Israéliens à proximité de puits arabes en fonctionnement et l'utilisation de matériel de pompage puissant qui réduisent sensiblement le débit des anciens puits arabes ou les assèchent parfois complètement.

D. Agriculture et industrie dans le contexte de la croissance et du développement des établissements humains

38. L'agriculture était et continue à être le principal secteur productif de l'économie des territoires occupés. Malgré une chute de l'emploi dans ce secteur depuis 1970, 43 157 personnes y étaient encore employées en 1977 pour une population active totale de 141 500 personnes dans l'ensemble des territoires, soit 30,5 p. 100 ^{14/}. Selon un rapport du Gouvernement israélien, avant la guerre de 1967 l'agriculture dans les territoires occupés se trouvait dans un état arriéré ^{15/}. Immédiatement après l'occupation, les autorités ont introduit une série d'innovations techniques pour accroître la production et élever la productivité et les revenus dans ce secteur. Il s'agissait en réalité de fournir de nouveaux débouchés aux facteurs de production agro-industriels israéliens et de lancer des produits complémentaires et non concurrentiels des denrées agricoles produites en Israël. La gamme des productions a également été modifiée pour encourager les cultures pouvant se substituer aux importations ainsi que la production de matières premières destinées aux usines de transformation israéliennes exportatrices des produits finis. Le rapport du Gouvernement israélien reconnaît

^{14/} Statistical Abstract of Israel, 1978 (Jerusalem, Central Bureau of Statistics, 1978), p. 788.

^{15/} State of Israel, Ministry of Defence, A Twelve Year Survey, 1967-1979 (Jerusalem, 1980), p. 6.

que ces modifications ont eu pour effet de rattacher plus étroitement l'agriculture des territoires occupés à l'économie israélienne 16/. Des responsables de l'Organisation de libération de la Palestine et des habitants des territoires occupés interrogés en Egypte et en Jordanie ont souligné qu'en recherchant à resserrer les liens entre l'agriculture des territoires occupés et l'économie israélienne, les Israéliens se sont efforcés de décourager les cultures traditionnelles qui pouvaient concurrencer des produits israéliens. Par exemple, les agriculteurs qui cultivaient des produits agricoles concurrentiels ont vu leurs possibilités d'irrigation restreintes et certaines denrées ont été écoulées à bas prix sur les marchés des territoires occupés contraignant ainsi les habitants de ceux-ci à vendre leurs produits à perte. Suite à ces mesures ainsi qu'à d'autres actions analogues, de nombreux agriculteurs ont dû abandonner leur gagne-pain traditionnel et chercher du travail en Israël. Il est donc clair que cette transformation de l'agriculture sert essentiellement les intérêts de l'économie israélienne et n'a pas contribué au développement d'ensemble des territoires occupés. Selon ces mêmes interlocuteurs, les perspectives d'un développement agricole véritable qui réponde aux intérêts des habitants des territoires occupés sont bloquées par l'absence de tout plan de développement à long terme, en particulier dans le secteur agricole.

39. L'industrie des territoires occupés est encore relativement embryonnaire. Sa structure et la contribution qu'elle a apportée au produit national n'ont guère varié depuis la guerre de juin 1967. En 1968, elle employait 19 700 personnes, soit 15,4 p. 100 de la population active, contre respectivement 22 800 et 16,1 p. 100 en janvier-septembre 1979 17/. Sa part dans le produit national est demeurée voisine de 7 p. 100. Il s'agit pour l'essentiel d'activités d'artisanat à faible productivité et à forte intensité de travail à l'exception de la fabrication de produits du tabac et de boissons. Les installations industrielles sont petites et emploient en moyenne 10 personnes, l'essentiel des tâches est accompli à la main. Sept entreprises seulement emploient plus de 100 salariés et elles sont toutes situées sur la rive occidentale, aucune ne se trouvant dans la bande de Gaza. Toutes ces entreprises "importantes" ont été créées avant 1967.

40. Sur la rive occidentale, la branche industrielle qui a réalisé les bénéfices les plus importants en 1977 était celle de l'alimentation, des boissons et du tabac, suivie des textiles et de l'habillement, des produits en caoutchouc, des matières plastiques et des produits chimiques. La production des textiles, des matières plastiques et du caoutchouc, du mobilier et des matériaux de construction s'est développée principalement par sous-traitance pour des entreprises israéliennes.

16/ Ibid., p. 7.

17/ Pour les chiffres de 1979, voir Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, tableau 6; voir également Statistical Abstract of Israel, 1969 (Jerusalem, Central Bureau of Statistics, 1969), p. 638.

41. Dans la bande de Gaza, un fait nouveau important a été la création d'une zone industrielle au poste de contrôle d'Erez près de Gaza. Les propriétaires de la plupart des installations sont israéliens; on y produit surtout des produits métalliques, textiles ainsi que des produits du bois et du caoutchouc. Un nombre important d'habitants de la bande de Gaza est employé dans la zone.

42. Mise à part la demande locale, l'industrie des territoires occupés dépend de la demande israélienne et celle-ci s'est montrée sélective. Les principaux articles produits ou transformés pour le marché israélien sont les suivants : habillement (sous-traitance), produits du bois, meubles en osier et autres types de mobilier, produits textiles tissés (tapis), matières plastiques et matériaux de construction.

43. L'absence dans ces territoires de ressources naturelles adéquates, d'une activité traditionnelle ou de compétences dans le secteur manufacturier semble indiquer que l'industrie doit se tourner vers l'agriculture, à la fois en amont et en aval de celle-ci. Cependant, même les possibilités d'un développement industriel de ce type sont nettement restreintes du fait de la plus grande efficacité et de l'avance technique de l'industrie israélienne qui exerce un quasi-monopole sur les marchés des territoires occupés 18/.

44. L'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics est en général un indicateur de la formation de capital. Malheureusement, la documentation relative aux territoires occupés contient peu de renseignements sur ce secteur. Les données disponibles ne concernent que le bâtiment, tant dans les analyses statistiques annuelles que dans le rapport fourni par le Gouvernement israélien. De ces données, qui figurent à l'appendice V ci-après, il ressort que la plupart des activités de construction dans le bâtiment ont été entreprises par le secteur privé à la fois sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, essentiellement pour construire des logements résidentiels. La construction publique de logements sur la rive occidentale est négligeable, tandis que les données relatives à la bande de Gaza rendent compte des logements construits pour les réfugiés.

45. Les investissements des municipalités pour améliorer l'infrastructure et les équipements collectifs constituent un autre indicateur de la formation de capital. Les données disponibles figurent à l'appendice II ci-après. Les chiffres portant sur la période 1978/79 indiquent un accroissement considérable par rapport à 1976/77 dû à la politique de la Ligue arabe d'encourager le "jumelage" entre des villes du Golfe et d'autres Etats arabes et des villes des territoires occupés. A partir de la fin 1976, les maires de Ramallah, d'Hébron, de Naplouse, de Bethléem, de Gaza et de Qalqiliya notamment, parfois accompagnés de délégations, se sont

18/ Pour de plus amples renseignements concernant le secteur industriel, voir Arie Bregman, Economic Growth in the Administered Areas, 1968-1973 (Jerusalem, Bank of Israel, Research Department, 1974), p. 62 à 67; et Brian van Arkadie, Benefits and Burdens: A Report on the West Bank and Gaza Strip Economies since 1967 (New York, N.Y., Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1977).

rendus dans les Etats arabes voisins en vue d'obtenir des ressources pour améliorer les équipements collectifs de leur ville. Les négociations en vue d'obtenir des dons et des prêts sont soumises à l'approbation préalable des autorités occupantes qui doivent d'abord autoriser les projets particuliers auxquels ces fonds sont destinés et qui contrôlent ensuite étroitement leur utilisation.

E. Indicateurs macro-économiques

46. Selon le rapport du Gouvernement israélien 19/, depuis le début de l'occupation le produit national brut et le produit national brut par habitant des territoires occupés ont augmenté respectivement à un taux annuel moyen de 13 p. 100 et de 11 p. 100 en volume. La consommation privée globale et la consommation privée par habitant ont augmenté à un taux annuel moyen de 9 p. 100 et de 7 p. 100 en volume respectivement.

47. Rien n'a permis à la mission de penser qu'il existe un plan de développement global permettant d'orienter systématiquement le développement économique et le progrès social dans les territoires occupés. Le Plan de développement économique d'Israël pour 1971-1975 porte expressément sur Israël à l'intérieur de ses frontières antérieures à juin 1967, auxquelles est ajouté le secteur oriental de Jérusalem. Le reste des territoires occupés ont donc été exclus du plan pour cette période. Les plans ultérieurs ont également été établis dans le même cadre. L'absence de tout plan de développement pour le reste des territoires occupés entrave un progrès méthodique et rationnel de ces régions qui serait avant tout au service de leurs habitants.

19/ State of Israel, Ministry of Defence, op. cit., p. 3.

F. Le cadre social

48. La société palestinienne actuelle sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza est formée de personnes qui vivent dans des camps de réfugiés (285 405), de personnes inscrites comme réfugiés mais qui vivent dans les villes et villages des territoires (395 209) et des habitants d'origine (441 886), dont certains, déplacés pour diverses raisons, ont dû quitter leur terre, leur foyer et leur communauté d'origine 20/.

49. Au fil des ans, et notamment après juin 1967, de nombreux Palestiniens en âge de travailler et dotés, pour la plupart, de qualifications techniques et professionnelles ont émigré au rythme moyen de 20 000 personnes par an 21/ pour rechercher un emploi lucratif dans les Etats arabes voisins ou ailleurs, étant donné qu'ils ne pouvaient pas trouver dans la région ni en Israël d'emploi correspondant à leur éducation et à leur formation. Certains ont également été déportés et d'autres ont fui pour des raisons politiques ou autres et n'ont pas pu retourner dans le pays par suite de restrictions diverses imposées par la puissance occupante. Des jeunes qui voulaient continuer leurs études sont également partis, surtout des jeunes du sexe masculin. La conséquence est qu'un très grand nombre de foyers palestiniens dans les territoires occupés se trouvent privés d'hommes, situation qui a de graves répercussions sur la vie familiale et la stabilité sociale.

50. Un autre élément qui a perturbé le milieu social de la rive occidentale et de la bande de Gaza a été l'installation en des points stratégiques des territoires de colonies de peuplement juives. L'imposition de l'administration militaire et la présence d'une culture et d'une religion étrangères aggravée par le ressentiment que provoque l'occupation a créé une atmosphère de tension qui affecte non seulement les relations sociales entre les Palestiniens et les colons juifs, mais parfois aussi entre Palestiniens eux-mêmes, entre l'élite traditionnelle et les nouveaux chefs qui font leur apparition, entre les vieux et les jeunes, entre ceux qui travaillent dans les territoires et ceux qui ont accepté un emploi en Israël.

51. La plupart des réfugiés sont venus des zones rurales et n'étaient pas habitués à la surpopulation ni aux conditions de vie pseudo-urbaines qui régnaient dans les camps. Ils avaient été arrachés à leur habitat socio-culturel, dépossédés de la seule ressource qu'ils savaient exploiter - la terre - et leurs connaissances en agriculture étaient inutiles dans les camps. Ils se retrouvaient tout au bas de l'échelle sociale et faisaient des travaux de manoeuvres chaque fois que possible, et souvent saisonnièrement. Les réfugiés dans des villes et des villages étaient aussi des agriculteurs ou des travailleurs non qualifiés dans le commerce et l'industrie, et se trouvaient, pour les quelques emplois disponibles, en concurrence avec les résidents de longue date qui, souvent, leur en voulaient. Les résidents d'origine des villes et des villages constituaient le groupe le plus stable de la société, tout en vivant dans un climat d'insécurité en ce qui concerne leurs droits juridiques et sociaux.

20/ Les totaux ont été calculés d'après les chiffres figurant au paragraphe 15 ci-dessus.

21/ Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail à sa soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, par. 84.

/...

G. Emploi, revenu et consommation

52. D'après les données disponibles 22/, le taux de chômage était en 1968 de 10,8 p. 100 sur la rive occidentale et de 16,9 p. 100 dans la bande de Gaza, ce qui donnait, pour les territoires occupés, un taux de chômage global de 13,8 p. 100. En 1977, ce taux est tombé à 1,2 p. 100 sur la rive occidentale et à 0,1 p. 100 dans la bande de Gaza, le taux global étant de 0,6 p. 100. La Mission a été informée par des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine que la diminution du taux de chômage s'expliquait principalement par le fait qu'un grand nombre de personnes qui, en d'autres circonstances, auraient appartenu à la population active, s'étaient retirées du marché du travail et que des jeunes gens parfaitement valides avaient quitté les territoires alors que, s'ils étaient restés, ils auraient grossi les rangs des chômeurs.

53. Au mois de septembre 1979, on comptait 643 600 personnes en âge de travailler, dont 309 600 hommes et 334 000 femmes. Sur ce nombre, 218 000 personnes faisaient effectivement partie de la population active, soit 188 400 hommes et 29 700 femmes. Le taux de participation à cette population active était de 60,9 p. 100 pour les hommes et de 8,9 p. 100 pour les femmes, ce qui représente environ 34,0 p. 100 de la population en âge de travailler; le taux global de participation est donc très faible, avec un déséquilibre marqué entre les sexes. Les taux de participation féminine sont généralement bas dans la région, mais ils sont, dans les territoires occupés, encore plus bas que dans les autres pays. Ces faibles taux de participation à l'activité économique s'expliquent principalement par la forte proportion de jeunes dans la population, le déséquilibre relatif entre les hommes et les femmes en âge de travailler du fait de l'émigration et par les facteurs sociaux traditionnels qui influent sur le travail féminin. En général, un taux assez bas de participation indique qu'un grand nombre d'adultes en âge de travailler sont absents du marché du travail et que le revenu par habitant est donc plus faible. Dans le cas de la bande de Gaza et de la rive occidentale (à l'exception du quartier est de Jérusalem), seul un tiers de la population produisait les biens et services nécessaires à l'ensemble.

54. Sur la main-d'oeuvre employée, 141 600 personnes travaillaient dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale et 75 100 personnes en Israël, c'est-à-dire 34,7 p. 100. Entre 1978 et 1979, le nombre de personnes employées dans ces deux territoires a fléchi de 144 200 à 141 600, et le nombre de ceux qui travaillaient en Israël est passé de 69 000 à 75 100, ce qui représente une augmentation de 5 400 ou 7,5 p. 100.

55. Au cours de cette même période, la population active dans les deux territoires a augmenté de 2 300 personnes cependant que le nombre des personnes employées a diminué de 2 600. Il semblerait donc qu'au cours de cette période 4 900 personnes cherchaient un emploi ou avaient besoin d'un emploi. Etant donné qu'Israël a employé au cours de la même période 5 400 travailleurs de plus venant de ces territoires, on peut considérer que ceux qui arrivaient sur le marché du travail et qui cherchaient un emploi, ainsi que 500 autres personnes déjà employées, sont allés travailler en

Israël attirés par des salaires plus élevés ou poussés par l'absence de croissance dans les territoires 23/.

56. La répartition de l'emploi par lieu de travail est la suivante 24/ :

<u>1970</u>		<u>1973</u>		<u>1977</u>		<u>1979</u>	
Nombre	Pour-	Nombre	Pour-	Nombre	Pour-	Nombre	Pour-
(en	cen-	(en	cen-	(en	cen-	(en	cen-
milliers)	tage	milliers)	tage	milliers)	tage	milliers)	tage

Palestiniens
travaillant :

Dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale	152,7	88,1	133,4	68,5	141,5	69,2	141,5	65,4
En Israël	20,6	11,9	61,3	31,5	62,9	30,8	75,1	34,6

Il semblerait que, dans les deux territoires, l'emploi soit tombé à un niveau très bas en 1973, ait augmenté de 6 p. 100 en 1977 et se soit stabilisé en 1979. Parallèlement, le nombre des Palestiniens travaillant en Israël a augmenté de 197,5 p. 100 en 1973, a continué d'augmenter de 2,6 p. 100 en 1977 et de 19,4 p. 100 en 1979. Cela semblerait indiquer une absence de croissance du secteur de l'emploi dans les territoires occupés, absence qui semble provenir de la politique économique poursuivie par la puissance occupante.

57. La tendance s'établissait comme suit pour les diverses branches économiques 25/ :

<u>1970</u>		<u>1973</u>		<u>1977</u>		<u>1979</u>	
Terri-		Terri-		Terri-		Terri-	
toires		toires		toires		toires	
Israël occupés		Israël occupés		Israël occupés		Israël occupés	

Pourcentages :

Agriculture	24,4	38,7	19,3	31,3	16,2	30,5	15,4	28,7
Industrie	11,6	13,8	18,1	15,1	21,3	14,2	22,4	16,1
Construction	54,3	8,4	51,7	6,4	45,3	9,1	45,8	10,1
Divers <u>a/</u>	9,7		10,9	47,2	17,2	46,2	16,4	45,2

a/ Y compris commerce, restaurants, hôtels, transports, entrepôts et services publics et communautaires.

23/ Les chiffres cités aux paragraphes 53 à 55 ont été calculés en se fondant sur le Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail à sa soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, tableau 1.

24/ Statistical Abstract of Israel, 1978, ..., p. 783 et Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail à sa soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, tableau 1.

(voir note 25 page suivante)

/...

Dans l'agriculture, le niveau de l'emploi a fléchi dans les deux territoires comme en Israël. Dans l'industrie, il s'est élevé en Israël tandis que, dans les deux territoires, il est monté en 1973, a fléchi légèrement en 1977 pour remonter en 1979. Dans la construction, le niveau de l'emploi a fléchi en Israël avec une légère reprise en 1979, alors que dans les deux territoires il a baissé en 1973 mais est remonté en 1977 et 1979. On notera que la branche économique qui a manifesté la plus grande expansion entre 1970 et 1973 est celle des services, qui figure sous la rubrique "Divers". En 1979, ce secteur employait près de la moitié des travailleurs dans les deux territoires mais un Palestinien sur six environ en Israël. Des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine et des personnalités de gouvernements arabes consultés par la Mission ont fait observer que le niveau disproportionné de l'emploi dans ce secteur venait de ce que les Palestiniens travaillaient dans des emplois subalternes et mal payés qu'occupaient autrefois des Israéliens, alors que ces derniers s'orientent vers des emplois mieux rémunérés.

58. Etant donné que l'Annual Statistical Abstract of Israel publie des données sur l'emploi en Israël des non-Juifs habitant le pays ainsi que des personnes venant des territoires occupés, la tendance de cet emploi permet de faire quelques observations intéressantes. Dans le secteur agricole par exemple, alors que le nombre total des salariés avait diminué en termes absolus de 1 700 personnes entre 1970 et 1977, on comptait 3 400 salariés non juifs de plus. En termes relatifs, la proportion des non-Juifs par rapport à l'effectif total des salariés est passée de 42,5 p. 100 en 1970 à 56,4 p. 100 en 1977. Sur ces pourcentages, celui des salariés non juifs originaires d'Israël est tombé de 62,4 p. 100 en 1970 à 38,9 p. 100 en 1977, alors que celui des salariés non juifs originaires des territoires occupés est monté de 37,6 p. 100 à 61,1 p. 100

59. Si, en termes absolus, le nombre total des salariés dans l'industrie a augmenté de 47 000 entre 1970 et 1977, le nombre des salariés non juifs a augmenté de 16 400. En termes relatifs, la proportion de non-Juifs est passée de 7,8 p. 100 en 1970 à 12,5 p. 100 en 1977. Sur ces pourcentages, le nombre des non-Juifs originaires d'Israël a diminué de 86,2 p. 100 en 1970 à 60,4 p. 100 en 1977 alors que, pour les non-Juifs originaires des territoires occupés, il est passé de 13,0 p. 100 à 39,6 p. 100 au cours de la même période.

60. Dans la construction, alors que le nombre total des personnes employées a augmenté, en termes absolus, de 23 300 au cours de la période 1970-1977, celui des non-Juifs employés a augmenté de 25 900. En termes relatifs, la proportion des non-Juifs est passée de 31,8 p. 100 en 1970 à 47,9 p. 100 en 1977, cette proportion ayant diminué, pour les non-Juifs originaires d'Israël, de 61,9 p. 100 en 1970 à 48,0 p. 100 en 1977, alors que, pour les non-Juifs originaires des territoires occupés, elle est passée de 38,1 p. 100 à 52,0 p. 100 26/.

25/ Statistical Abstract of Israel, 1978, ..., p. 783 et Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail à sa soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, tableaux 4 et 6.

26/ Ces chiffres ont été calculés en se fondant sur le Statistical Abstract of Israel, ..., 1973 à 1978.

61. Cette tendance semblerait indiquer que, dans le mouvement de la main-d'oeuvre en Israël, à mesure que les salariés juifs et non juifs en Israël montent sur l'échelle de l'emploi ou vont ailleurs, les travailleurs originaires des territoires occupés viennent en Israël occuper des places d'ouvriers semi-qualifiés ou de manoeuvres, tout au bas de l'échelle. Les systèmes d'enseignement et de formation dans les territoires occupés renforcent cette thèse et semblent confirmer que les Palestiniens originaires des territoires occupés occupent principalement des postes situés au bas de l'échelle de l'emploi.

62. On trouvera à l'appendice VII ci-après la liste des catégories d'emploi des Palestiniens. En 1978, les ouvriers agricoles ainsi que les ouvriers qualifiés et les manoeuvres travaillant dans l'industrie manufacturière, les industries extractives, la construction et les transports formaient le gros de la main-d'oeuvre salariée (72,0 p. 100). Cette proportion n'a pas beaucoup changé depuis 1972 (71,3 p. 100). La proportion de ceux qui travaillaient dans les secteurs scientifique, administratif et des professions libérales était de 10,6 p. 100, ce qui représente une diminution par rapport au chiffre de 11,7 p. 100 en 1972. Les emplois demandant ce genre de qualifications sont relativement rares, comme le montre la tendance générale, ce qui explique sans aucun doute en grande partie l'exode du personnel professionnellement qualifié. Des fonctionnaires de pays voisins ainsi que des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine ont dit aux experts que les principales raisons expliquant le manque de possibilités d'emploi pour le personnel appartenant aux secteurs scientifique, administratif et des professions libérales dans les territoires occupés étaient les suivantes :

a) Manque d'expansion des services publics et blocage virtuel de l'emploi pour certaines catégories de travailleurs professionnels dans le secteur public, tels que le personnel enseignant et le personnel infirmier;

b) Niveau relativement bas des traitements payés à des travailleurs professionnels tels que le personnel médical, par exemple par comparaison avec leurs homologues dans la fonction publique israélienne;

c) Difficultés que les travailleurs de certaines professions éprouvent pour acquérir le matériel qui leur est nécessaire;

d) Lourdes charges fiscales que les professionnels travaillant à leur compte doivent supporter en Israël.

63. En ce qui concerne les revenus, le rapport communiqué par le Gouvernement israélien mentionne que les revenus des agriculteurs travaillant à leur compte ont augmenté selon un rythme annuel moyen de quelque 20,0 p. 100 sur la rive occidentale et de 15,0 p. 100 dans la bande de Gaza, avec un taux de croissance similaire pour le revenu des travailleurs agricoles salariés. Selon le rapport, cette augmentation des revenus serait principalement due aux modifications de structure introduites, à l'utilisation accrue de facteurs de production de meilleure qualité et au resserrement des liens entre l'économie des territoires occupés et celle d'Israël 27/.

27/ State of Israel, Ministry of Defence, op. cit.

64. On trouvera dans l'appendice VI ci-après des indications sur la tendance des taux de salaires, en termes courants et en termes réels, des personnes qui travaillent dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale, d'une part, et en Israël, d'autre part.

65. Les salaires perçus par les travailleurs originaires des deux territoires qui travaillent sur place ou en Israël ont fortement augmenté en termes courants au cours des 10 dernières années. Le salaire journalier moyen d'un travailleur est passé de 7,9 livres israéliennes en 1970 à 60,8 livres israéliennes en 1977 sur la rive occidentale, tandis que dans la bande de Gaza et dans la partie nord du Sinaï il est passé de 6,5 livres israéliennes en 1970 à 65,6 livres israéliennes en 1977 28/. Lorsque les chiffres sont corrigés par l'indice des prix à la consommation, l'augmentation des revenus ne semble pas aussi importante qu'elle paraissait à première vue. Si l'on révisé les données de façon à tenir compte de l'inflation, on s'aperçoit que, sur la rive occidentale, le salaire journalier moyen réel des salariés est passé de 7,31 livres israéliennes en 1971 à 11,84 livres israéliennes en 1977, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de moins de 7 p. 100 aux prix de 1968. L'augmentation du salaire réel des salariés originaires de la rive occidentale qui travaillent en Israël a été absolument insignifiante. Le salaire journalier moyen pour cette catégorie est passé en termes réels (aux prix de 1968) de 10,9 livres israéliennes en 1970 à 12,5 livres israéliennes seulement en 1977, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne du salaire réel de 2 p. 100. Ainsi donc, le salaire réel des salariés originaires de la rive occidentale qui travaillent en Israël est resté pratiquement inchangé au cours de cette période de huit ans.

66. Durant les premières années de l'occupation, il y avait une différence considérable entre les salaires versés à ceux qui travaillaient dans les territoires occupés et ceux qui travaillaient en Israël. Cette différence est maintenant beaucoup moins sensible. Alors qu'en 1970 les salaires versés dans les deux territoires représentaient légèrement plus de la moitié des salaires payés en Israël, en 1978 ils représentaient 60 à 90 p. 100 environ de ces derniers, selon les secteurs 29/. Il semble aussi y avoir une certaine concordance entre les salaires moyens des Israéliens et les salaires moyens payés aux travailleurs venant des territoires occupés. En 1970, les salaires moyens payés aux personnes originaires des territoires occupés et travaillant en Israël représentaient 59,0 p. 100 des salaires moyens versés aux Israéliens. En 1977 cette proportion était passée à 73,0 p. 100 30/. Ce résultat est contrebalancé par le taux élevé d'inflation qui règne en Israël et qui se communique aux territoires occupés du fait des relations étroites qui existent entre les deux économies. On trouvera dans l'appendice IX ci-après des indications sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre 1970 et 1979.

28/ Statistical Abstract of Israel, 1978, ..., p. 376 et 789.

29/ Supplément au Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail à sa soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1979), p. 26 du texte anglais.

30/ Statistical Abstract of Israël, 1978, ..., p. 376 et 789.

67. L'augmentation des revenus provenant de l'emploi a contribué en partie à relever le niveau de la consommation. Sur la rive occidentale, entre 1968 et 1978, la valeur des produits agricoles consommés a augmenté, en prix courants, de 123 millions de livres israéliennes à 3 038 millions, celle des produits industriels de 133 millions de livres israéliennes à 3 187 millions et celle des services de 99 millions de livres israéliennes à 2 021 millions. Dans la bande de Gaza, durant la même période, la valeur des produits agricoles a augmenté de 47 millions de livres israéliennes à 985 millions, celle des produits industriels de 57 millions de livres israéliennes à 1 652 millions et celle des services de 41 millions de livres israéliennes à 881 millions 31/. Le nombre de ménages possédant des biens durables a aussi considérablement augmenté, surtout en ce qui concerne les poêles et les cuisinières électriques ou à gaz pour le chauffage et la cuisine, les réfrigérateurs, les machines à coudre, les appareils de télévision, les téléphones et les véhicules automobiles 32/. L'augmentation de la consommation peut aussi être attribuée en grande partie aux rapatriements substantiels de salaires en provenance de l'étranger qui, dans la bande de Gaza, sont passés de 2 millions de livres israéliennes en 1968 à 864 millions en 1977, et, sur la rive occidentale, de 17 millions de livres israéliennes en 1968 à 1 572 millions en 1977 33/. Là encore, des responsables de l'Organisation de libération de la Palestine contestent les données de départ concernant la possession de biens durables. Ils estiment que les pourcentages de ménages qui possédaient des biens durables avant l'occupation étaient beaucoup plus élevés que ceux indiqués dans les statistiques israéliennes.

31/ Statistical Abstract of Israel, 1978, ..., p. 771.

32/ State of Israel, Department of Defence, op.cit., p. 31

33/ Statistical Abstract of Israel, 1978, ..., p. 768 et 769.

III. LE SYSTEME DES ETABLISSEMENTS HUMAINS DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

A. La structure des établissements humains

68. La rive occidentale a une superficie totale de 4 820 km² (A/34/536 et Corr. 1, Annexe I, par. 3 et 4) et comptait 681 200 habitants à la fin de 1977 34/, ce qui correspond à une densité de population d'environ 141 habitants au kilomètre carré. Environ 30 p. 100 de la population vivent dans des zones urbaines; le reste, soit 70 p. 100, vit dans des villages de 50 à 5 000 habitants.

69. La bande de Gaza et la partie nord du Sinaï ont une superficie de 345 km² (A/34/536 et Corr. 1, annexe I, par. 3 et 4) et comptaient 441 300 habitants à la fin de 1977 34/, ce qui correspond à une densité de population de 1 279 habitants au kilomètre carré, l'une des plus fortes au monde. Environ 80 p. 100 de la population vivent dans des zones urbaines et des camps de réfugiés et les 20 p. 100 restants dans de petites zones de peuplement du type rural. Les villes principales de ce territoire sont Gaza et Rafah.

70. La répartition des établissements humains dans ces deux territoires est caractérisée par le fait qu'une partie considérable de la population vit dans des camps de réfugiés, situation issue de la guerre de 1948 et aggravée par les hostilités de 1967 et par d'autres facteurs découlant de l'occupation. Sur la rive occidentale, le nombre des réfugiés immatriculés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'élevait à 317 614 en juin 1979 35/. Sur ce nombre, 82 464 réfugiés vivaient effectivement dans 20 camps. Le nombre des réfugiés immatriculés représentait approximativement 46 p. 100 de la population de la rive occidentale à la fin de 1978 et, beaucoup de réfugiés n'étant pas immatriculés par l'UNRWA, la proportion de réfugiés dans la population totale de la rive occidentale est probablement beaucoup plus élevée. Ceux qui vivent dans des camps constituent environ 12 p. 100 de la population.

71. Dans la bande de Gaza, on comptait 363 006 réfugiés immatriculés par l'UNRWA en juin 1979. Sur ce nombre, 202 941 vivaient effectivement dans huit camps 35/. Ainsi donc, 80 p. 100 de la population de la bande de Gaza étaient des réfugiés et 45 p. 100 de la population vivaient effectivement dans des camps de réfugiés. L'ampleur de la situation en matière de réfugiés à Gaza est telle que, si on ajoute au nombre officiel des réfugiés immatriculés le nombre indéterminé de ceux qui ne le sont pas, la population est presque exclusivement constituée de réfugiés.

34/ Statistical Abstract of Israel, 1978..., p. 765.

35/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13), Annexe I, tableau 4.

72. En plus de la population autochtone de ces deux territoires et des hauteurs du Golan, de nouvelles colonies juives ont été créées sur ces territoires par la puissance occupante ou avec son appui, et, en juillet 1979, 79 de ces nouvelles colonies avaient été créées sur la rive occidentale, 18 dans la bande de Gaza et la partie nord du Sinai et 29 sur les hauteurs du Golan (S/13450/Add. 1, annexe III).

B. Logement et infrastructure

73. Le grand nombre de réfugiés dans les territoires occupés pose un grave problème de logement. Mis à part le fait que l'afflux de réfugiés dans ces zones a considérablement surchargé les habitations existantes, la démolition de nombreux camps de réfugiés par les forces d'occupation a exacerbé la situation. En 1971, environ 3 000 abris de réfugiés ont été démolis dans la bande de Gaza. L'autorité occupante a entrepris de reloger des familles déplacées et autres totalisant 30 500 personnes. Au 31 décembre 1978, 2 892 unités d'habitation avaient été achevées et 1 260 étaient en construction. Vingt six mille quatre cent dix-huit familles devaient encore être relogées ^{36/}. En l'absence d'une visite du territoire, aucune observation ne peut être faite quant à la qualité des logements fournis par les autorités dans la bande de Gaza. Cependant, les chiffres donnés dans les Statistical Abstracts of Israel indiquent que la dimension moyenne des unités d'habitation construites par les autorités est nettement inférieure à celle des unités en Israël ou de celles construites par le secteur privé dans la bande de Gaza. Environ 19 000 maisons ont été détruites par l'autorité occupante depuis le début de l'occupation (A/34/536 et Corr. 1, annexe I, par. 24), ce qui a aggravé le problème du logement dans les territoires occupés.

74. Sur la rive occidentale, en dépit de l'important mouvement de population vers les villes, il ne semble pas qu'un programme de logement ait été établi ni appliqué par les pouvoirs publics. La construction de logements semble n'être assurée que par le secteur privé. Apparemment, aucun programme d'aide publique à la construction de maisons n'est mis en oeuvre. Le secteur privé a construit un nombre respectable de logements, surtout depuis 1975, mais qui est toutefois loin de pourvoir aux besoins de la population.

75. Les tableaux 1 à 6 de l'appendice X ci-après fournissent quelques indications sur la densité d'occupation des logements. Dans la bande de Gaza et au Sinaï, la proportion de familles vivant dans des logements de deux pièces ou moins est tombée de 68,6 p. 100 en 1972 à 53,4 p. 100 en 1974. Elle a encore diminué jusqu'à 51,6 p. 100 en 1977. Si cela peut être considéré, dans l'ensemble, comme une certaine amélioration de la situation dans la bande de Gaza et au Sinaï, la proportion des personnes vivant dans des camps de réfugiés dans ces territoires est passée de 52,9 p. 100 en 1972 à 53,8 p. 100 en 1977.

^{36/} State of Israel, Ministry of Defence, op. cit., appendice 18.

76. Sur la rive occidentale, la proportion de familles vivant dans des logements de deux pièces ou moins est tombée de 73,9 p. 100 en 1972 à 64,4 p. 100 en 1974 et à 61,4 p. 100 en 1977. Dans les zones rurales de la rive occidentale, la proportion de familles vivant dans des unités d'habitation de cette catégorie est tombée de 69 p. 100 en 1974 à 66,5 p. 100 en 1977, alors que dans les villes, elle a légèrement fléchi au cours de la même période, en passant de 46,9 p. 100 à 45,8 p. 100.

77. Bien que les chiffres indiquent une certaine amélioration entre 1972 et 1977, on ne peut que qualifier de grave le degré de congestion qui ressort des chiffres pour 1977. Le seuil qui a été fixé à deux pièces par unité d'habitation représente une norme très basse en matière de logement. Une famille arabe moyenne dans les deux territoires compte sept personnes. Ce nombre de personnes vivant dans deux pièces donne pour le rapport individu/pièce une valeur de 3,5, ce qui dépasse nettement ce qu'on peut considérer être un niveau acceptable d'occupation des logements. Sur la rive occidentale, les conditions de logement d'environ deux tiers de l'ensemble des familles correspondaient en 1977 à ce niveau ou à un niveau inférieur, tandis qu'à la même époque, dans la bande de Gaza et au Sinaï, plus de la moitié des familles vivaient dans les mêmes conditions. Cette situation contraste avec celle qui prévaut parmi les familles juives en Israël. Moins de 30 p. 100 des familles juives, dont le nombre de membres représente généralement un peu plus de la moitié du nombre de membres des familles arabes, vivent dans des unités d'habitation de deux pièces ou moins. La proportion élevée de familles arabes palestiniennes vivant dans des unités d'habitation de deux pièces ou moins donne une certaine image du surpeuplement existant, que souligne l'examen des données présentées dans le tableau 7 de l'appendice X, ci-après, qui indique les pourcentages de familles vivant dans des conditions correspondant à diverses densités d'occupation des logements.

78. Bien que certaines améliorations soient intervenues entre 1972 et 1977, les chiffres font ressortir un degré de surpeuplement encore très élevé. En 1977, la plus faible densité d'occupation moyenne par pièce dans les villes de la rive occidentale et de la bande de Gaza était de 2,7. Dans l'ensemble du territoire de la bande de Gaza, la densité moyenne par pièce était de 2,9, alors qu'elle était de 2,7 dans les villes et de 2,9 dans les camps de réfugiés. La situation était similaire sur la rive occidentale, où la densité d'occupation moyenne par pièce en 1977 était de 2,7 dans les villes et de 3,2 dans les zones rurales.

79. Si un rapport individu/pièce de 2,5 est considéré comme acceptable, étant entendu que tout taux plus élevé représente un surpeuplement, et si on admet par hypothèse que la moitié des familles pour lesquelles ce rapport se situe entre 2,0 et 2,9 vivent au-dessus de cette norme et l'autre moitié en dessous, alors environ 60 p. 100 des familles de la bande de Gaza et 63 p. 100 des familles de la rive occidentale vivaient, en 1977, dans des conditions de surpeuplement, beaucoup d'entre elles dans des conditions de surpeuplement très grave.

80. Les chiffres relatifs à la dimension des logements et aux densités d'occupation par pièce montrent que la situation est pire dans les zones rurales ou dans les camps de réfugiés que dans les villes. Dans la bande de Gaza et au Sinaï, le surpeuplement est pire dans les camps de réfugiés que dans les villes, alors que sur la rive occidentale les villes sont plus avantagées que les zones rurales. Il semblerait que les zones rurales et les camps de réfugiés fassent office de zones principales d'absorption de populations déplacées à la suite de la guerre ou du fait de pressions psychologiques ou physiques résultant de l'occupation. Les statistiques disponibles ne permettent pas d'évaluer la situation dans chaque zone de peuplement prise isolément ni, partant, l'effet direct d'actes tels que la démolition de maisons et le relogement forcé de groupes de population importants tels que les bédouins. Cependant, on peut conclure sans crainte de se tromper qu'il existe une relation entre les niveaux élevés de congestion dans les camps de réfugiés et les zones rurales et les diverses mesures prises par les autorités administrantes aboutissant à des déplacements de familles et de communautés.

81. Comme mentionné précédemment, c'est le secteur privé qui a été le plus actif, dans les territoires occupés, en matière de construction de logements. Cependant, du fait que pour la plupart des matériaux de construction, à l'exception du moellon, l'approvisionnement est insuffisant et qu'il est nécessaire d'importer ces matériaux à grands frais, soit d'Israël, soit de l'étranger, le secteur privé a des difficultés à construire autant de logements qu'il le souhaiterait. La pénurie de matériaux de construction est particulièrement sensible en ce qui concerne le ciment, les barres d'acier et les armatures métalliques 37/. De plus, la création d'un nombre croissant de colonies juives dans les territoires occupés y a provoqué une réduction d'approvisionnement et une augmentation du prix des matériaux de construction.

37/ Informations provenant du rapport de l'Equipe spéciale interinstitutions sur l'assistance au peuple palestinien, présenté à la Réunion interinstitutions sur l'application de la résolution 33/147 de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à Genève du 30 avril au 1er mai 1979.

C. Conséquences de l'implantation de colonies juives

82. La question des colonies juives dans les territoires occupés a attiré l'attention de nombreux organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. Au cours de ses discussions avec des représentants de gouvernements arabes et de l'Organisation de libération de la Palestine, la Mission s'est rendue compte que les problèmes posés par l'existence et l'extension de ces colonies jouaient un rôle crucial dans tout examen de la situation actuelle dans les territoires occupés. Le problème revêt de nombreuses dimensions, mais l'analyse présentée ci-après des conséquences de l'implantation de colonies juives est limitée à quelques-uns des effets de ces colonies sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés; elle se fonde sur des discussions avec des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine et des gouvernements des pays arabes voisins, ainsi que sur des sources écrites et non publiées.

83. Depuis 1967, quelque 133 nouvelles colonies juives ont été établies ou sont en cours de création dans les territoires occupés. Ces colonies sont situées entre et parmi des zones de peuplement arabes existantes et parfois, comme dans le secteur oriental de Jérusalem, elles les entourent et les privent d'un contact direct avec d'autres zones de peuplement arabes, ce qui tend à affaiblir et à rompre les liens et les rapports traditionnels entre les zones de peuplement arabes ainsi affectées.

84. Du fait de cette politique de création de colonies, les habitants des territoires occupés, en particulier ceux qui vivent sur la rive occidentale et à Jérusalem, subissent des pressions continues exercées en vue de les faire émigrer pour faire place à de nouveaux colons juifs. En ce qui concerne les hauteurs du Golan, les autorités syriennes ont déclaré que 134 000 habitants avaient été expulsés, ce qui avait réduit à 8 000, soit 6 p. 100 environ, l'effectif de la population de la région originelle. Ce fait, auquel vient s'ajouter l'application de la législation et du système d'éducation israéliens sur le territoire, semble révélateur d'une tentative d'annexion de cette région, où 29 colonies juives ont été créées jusqu'à présent.

85. La politique de création de colonies entraîne des changements profonds et irréversibles dans la configuration démographique et spatiale des territoires concernés, en violation des droits, des sentiments et des sensibilités des habitants originels.

86. Un effet très appréciable de l'établissement des colonies juives sur les conditions de vie des Palestiniens vivant dans les territoires occupés est de contribuer à répandre parmi eux un sentiment général d'insécurité. Ce sentiment d'insécurité provient en grande partie de certains actes de la puissance occupante qui sont inhérents au processus de création des colonies. Au nombre de ces actes on peut citer les suivants :

a) L'expropriation et la confiscation persistantes non seulement de terres privées, mais également de terres collectives (terres miri) sur lesquelles des individus, des familles et parfois des communautés ont des droits bien déterminés

/...

transmis de génération en génération. On estime qu'environ 27 p. 100 de la rive occidentale et la totalité des hauteurs du Golan ont été confisqués par les autorités israéliennes pour la création de colonies ou à d'autres fins 38/.

b) La démolition de maisons arabes pour diverses raisons, suivie par la création ou l'expansion de colonies juives, comme dans le secteur oriental de Jérusalem et à Kiryat Arba;

c) La destruction d'exploitations agricoles arabes, soit par défoliation, soit par destruction des plantations d'arbres à l'aide de bouteurs, les propriétaires arabes étant forcés à quitter leurs terres, les rendant ainsi sujettes à confiscation et à aliénation au profit de colons juifs en vertu de la Loi de 1950 sur l'absentéisme (Absentee Property Law) ou d'ordonnances rendues en application du Règlement de 1948 sur la défense en cas d'urgence (Defence (Emergency) Regulations). Certaines des terres ainsi aliénées ont servi à créer ou à développer des colonies juives; sur d'autres, des groupes juifs ont été autorisés à s'implanter d'eux-mêmes. Cette aliénation de biens appartenant à la population arabe et l'implantation de groupes juifs sur ces terres sont durement ressenties par les populations concernées, qui se sentent menacées et impuissantes, du fait que les processus aboutissant au transfert de leurs terres échappent totalement à leur contrôle 39/.

87. La prolifération des colonies juives dans les territoires occupés a provoqué en outre un empiètement sur les ressources en eau des zones de peuplement arabe existantes, qui se trouvent ainsi privées d'une partie notable de leurs approvisionnements traditionnels en eau destinée non seulement à des fins agricoles, mais également à des usages domestiques. Tel est particulièrement le cas de la ville de Ramallah, qui connaît de graves pénuries d'eau du fait que les colonies et les camps militaires juifs nouvellement implantés autour de la ville prélèvent de l'eau dans les sources d'approvisionnement traditionnelles de celle-ci. A un moment donné, l'approvisionnement en eau de Ramallah a été coupé par l'autorité occupante afin de contraindre la ville à relier ses sources d'approvisionnement en eau au réseau d'adduction d'eau israélien 40/. Lorsque la pénurie d'eau devient très grave, la population arabe est parfois obligée de quitter la zone de peuplement affectée, déclanchant ainsi un processus qui aboutit généralement à la perte des terres.

38/ Service spécial des droits palestiniens, Bulletin No 2 (février 1980) p. 17.

39/ Des exemples de ces actes sont donnés dans le rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés (A/34/536 et Corr. 1), annexe II, ainsi que dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/34/631), par. 79 à 105.

40/ Arab Report and Record, 1er-31 octobre 1977, p. 887, interview du maire de Ramallah, M. Karim Khalaf.

88. La proximité de certaines colonies juives et de zones de peuplement arabes a été une source de frictions, conduisant fréquemment à un affrontement violent entre les habitants arabes et les colons juifs, par exemple à Hébron et à Kiryat Arba. Les mesures prises par les autorités pour maintenir l'ordre, telles que de fréquents couvre-feux et contrôles de sécurité de jour et de nuit, affectent sérieusement les conditions de vie, en entravant la production, en empêchant l'accomplissement des devoirs religieux et en perturbant les contacts sociaux et culturels.

89. Un des résultats de l'existence des colonies juives dans les territoires occupés est le fait que les colonies disposent presque toujours d'une infrastructure de base, telle que des réseaux d'adduction d'eau, de distribution d'électricité, de routes et de moyens de communication, et que les villages arabes proches de ces colonies ou à travers lesquels passent ces réseaux peuvent profiter de ces aménagements ou services. Toutefois, les personnalités dirigeantes des territoires occupés considèrent généralement les actions entreprises par l'autorité occupante pour relier des villages arabes aux réseaux israéliens d'adduction d'eau et de distribution d'électricité comme des mesures visant à annexer ces territoires 41/.

41/ Pour la situation en ce qui concerne l'eau, voir Arab Report and Record, 1er-15 septembre 1977, p. 762; pour la situation en ce qui concerne l'électricité, voir ibid., 1er-15 août 1977, p. 668.

D. Services de santé

90. Dans le contexte des établissements humains des territoires occupés, les répercussions de l'occupation sur la situation sanitaire de la population palestinienne peuvent être évaluées en fonction de la qualité des services d'hygiène du milieu dont bénéficient les habitants, ainsi que de l'action préventive et curative entreprise à l'intention des collectivités.

91. Ainsi qu'on l'a précédemment mentionné, les installations d'assainissement existant dans les territoires sont généralement insuffisantes pour satisfaire une demande croissante, et l'alimentation en eau potable laisse beaucoup à désirer en raison des pratiques restrictives adoptées à cet égard par l'autorité occupante. Il en résulte, selon les rapports de l'UNRWA, que les maladies gastro-intestinales sont de plus en plus fréquentes et constituent une cause importante de morbidité et de mortalité, en particulier pendant les mois d'été. Il est difficile d'obtenir des renseignements concernant d'autres aspects des services d'hygiène du milieu, tels que la lutte contre les vecteurs, et l'ampleur ainsi que la qualité des services de prévention. On dispose cependant de données permettant d'évaluer dans une certaine mesure les services curatifs.

92. Le nombre d'hôpitaux dont les territoires occupés sont dotés n'a pas changé de façon sensible depuis 1974 42/. Selon l'Association médicale de la rive occidentale, il est demeuré le même de 1967 à 1974. Les renseignements figurant dans le rapport du Gouvernement israélien, selon lesquels de nouveaux hôpitaux et centres médicaux ont été mis en place dans les territoires sembleraient avoir trait aux sections et services opérationnels qui ont été ajoutés aux établissements existants 43/.

93. Pour ce qui est du nombre de lits d'hôpital, il ressort du rapport du Gouvernement israélien qu'il est passé de 1 351 à 1 374 sur la rive occidentale et de 947 à 1 070 dans la bande de Gaza, entre 1968 et 1978 44/. Le nombre de lits pour 1 000 habitants était donc de 2,6 dans la bande de Gaza et 2,3 sur la rive occidentale en 1968; en 1978, selon les données relatives à la population figurant dans le rapport du Gouvernement israélien, il était de 2 sur la rive occidentale et 2,4 dans la bande de Gaza 45/. Ces chiffres révèlent une légère baisse, mais dénotent néanmoins une situation plus satisfaisante que celle des pays voisins, à l'exception du Liban, où la proportion était de 3,7 en 1977. Les données dont on dispose présentent toutefois des contradictions flagrantes. C'est ainsi, par exemple, que le nombre de lits pour 1 000 habitants aurait été de 3,5 dans la bande de Gaza en 1978, selon un rapport présenté à la trente-deuxième Assemblée mondiale de la santé par le Ministre de la santé d'Israël 46/, soit une proportion beaucoup plus élevée que celle qui résulte des chiffres relatifs

42/ Statistical Abstract of Israël, 1978, ..., p. 808.

43/ Ibid., p. 11.

44/ Ibid., p. 42.

45/ Ibid., p. 17.

46/ Organisation mondiale de la santé, "Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine" (A/32/INF.Doc.1), annexe.

de calcul. La situation peut cependant être étudiée de manière indirecte. Selon une étude portant sur l'éducation sur la rive occidentale, le rapport entre les effectifs scolarisés dans le premier degré, à savoir, la première année de l'école primaire, et la population totale était tombé de 3,2 p. 100 en 1968-1969 à 2,7 p. 100 en 1974-1975 55/. S'agissant d'une population dont le taux d'accroissement naturel est élevé, du fait, essentiellement d'une forte fécondité, cette baisse du taux d'inscription en première année de scolarité par rapport à la population totale semble indiquer que proportionnellement moins d'enfants accèdent au système scolaire en dépit d'une croissance quantitative des effectifs, et dénoter par conséquent une baisse potentielle du niveau d'instruction de la population.

110. Le taux d'encadrement permet de mesurer le temps et l'attention qu'un enseignant ou une enseignante consacre à ses élèves. Une comparaison de ces taux pour la rive occidentale 56/ et la Jordanie 57/ s'établit comme suit :

	<u>Rive occidentale</u>	<u>Jordanie</u>
1968/69	28,0	35,1
1969/70	27,6	33,1
1970/71	26,9	32,7
1971/72	26,2	32,0
1977/78	27,6	27,6

Il ressort de ces chiffres que, pour la majeure partie de la période 1968/69 à 1977/78, la situation a été meilleure sur la rive occidentale qu'en Jordanie et qu'en principe, les élèves de la rive occidentale jouissent de meilleures conditions de travail que leurs camarades jordaniens. Toutefois, il faut remarquer que la rive occidentale n'a enregistré qu'un faible progrès depuis 1968 alors que la situation s'est améliorée de façon remarquable en Jordanie.

111. Bien que l'UNRWA et les autorités d'occupation aient mis en place plusieurs programmes de formation professionnelle, peu d'emplois sont offerts dans des domaines correspondant à la formation reçue. Selon le rapport établi en 1979 par une mission du BIT, pendant la période de 1968 à 1977, les établissements existants

55/ Fathiya Said Nasru, Education in the West Bank Government Schools 1968/69 to 1976/77 (Bir Zeit University, 1977), p. 70.

56/ K. Mahshi and R. Rihan, Education in the West Bank (Bir Zeit University, 1979), p. 15.

57/ The Hashemite Kingdom of Jordan, Statistical Educational Yearbook 1977-78 (Amman, Ministry of Education, Directorate of Educational Planning, 1979), p. 63.

ont formé quelque 35 000 diplômés de l'une ou l'autre discipline enseignée 58/. La mission signale néanmoins que, dans le cas d'un centre de formation, 20 p. 100 seulement des diplômés ont trouvé un emploi dans les territoires occupés. Elle fait toutefois observer dans son rapport que, selon les autorités israéliennes, 40 p. 100 environ de l'ensemble des diplômés des centres de formation professionnelle trouvaient des emplois dans les territoires occupés, et 50 p. 100 en Israël. Le rapport donne en outre l'impression que la formation dispensée dans ces établissements n'est pas d'un niveau très élevé car, en règle générale, on y prépare les élèves à occuper un emploi semi-qualifié dans l'économie israélienne.

112. En matière d'enseignement supérieur, on compte trois universités sur la rive occidentale et une autre dans la bande de Gaza, alors qu'il n'en existait aucune avant l'occupation. Ces universités ont été créées et fonctionnent grâce à l'initiative locale des Palestiniens et à l'aide financière fournie par les Palestiniens vivant à l'étranger. Elles ne reçoivent pas d'aide financière des autorités d'occupation, et continuent de fonctionner en dépit des mesures de dissuasion et des tracasseries dont elles font l'objet de la part de ces dernières. Parmi les restrictions qui sont apportées à leur fonctionnement, il faut noter que l'admission des étudiants et le recrutement des enseignants y sont obligatoirement soumis à l'approbation du Gouverneur militaire. Les universités ont en outre de grandes difficultés à se procurer des livres et des périodiques arabes. Leurs problèmes financiers sont aggravés par les taxes qui pèsent sur les livres et le matériel pédagogique. Un groupe d'enseignants de la rive occidentale a indiqué aux experts que les établissements d'enseignement israéliens étaient soumis aux mêmes taxes, mais qu'elles leur étaient reversées par le gouvernement sous forme de subventions. Les universités de la rive occidentale et de la bande de Gaza ne bénéficient d'aucune subvention.

113. Lors de leurs entretiens avec les experts, les enseignants de la rive occidentale ont fait remarquer avec insistance que le climat d'occupation n'était pas propice à la mise en place des conditions favorables au processus éducatif. En premier lieu, l'économie étant placée sous le contrôle d'une puissance occupante et le pouvoir politique étant exercé par l'armée, il n'est pas possible d'entamer un processus normal de planification de l'éducation et de la main-d'oeuvre en fonction des objectifs nationaux. Il n'existe pas de plan national comportant une évaluation des besoins en main-d'oeuvre et permettant de définir, en matière d'éducation et de formation, des stratégies appropriées en vue de répondre aux besoins futurs de l'économie et de la société.

114. En second lieu, selon les opinions recueillies par les experts, bien que les autorités d'occupation ne se soient pas directement immiscées dans le système général d'éducation qui était en vigueur sur la rive occidentale et dans la bande

58/ Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, par. 78.

de Gaza avant l'occupation, l'interdiction de certains livres, ou les coupures opérées dans d'autres, considérées comme importantes par les enseignants, créent un certain sentiment de frustration et de malaise, dû à la difficulté qu'éprouvent ces derniers à aider leurs élèves à apprécier certains aspects de leur culture et de leur histoire.

115. Il semblerait que les autorités d'occupation, par les mesures qu'elles prennent, aient créé et entretenu un sentiment d'insécurité parmi les enseignants et les étudiants de l'ensemble des établissements d'enseignement. Les uns et les autres, a-t-on affirmé aux experts, sont soumis à des tracasseries permanentes : arrestations fréquentes, sévices corporels, mesures de détention administrative ou encore fermeture d'écoles. Parfois, des professeurs et des étudiants sont transférés dans des zones rurales éloignées. Fréquemment, des élèves-maîtres se voient refuser la possibilité d'effectuer leur stage pratique dans les écoles de la rive occidentale ou de la bande de Gaza. Les autorités d'occupation justifient ces mesures par des motifs de sécurité et de maintien de l'ordre. Elles créent toutefois des conditions tout à fait préjudiciables au fonctionnement de l'enseignement.

F. Services sociaux 59/

116. Depuis qu'elles occupent ces territoires, les autorités d'occupation se sont efforcées d'y réorganiser le système de services sociaux. Elles ont également mis en place un système de formation en cours d'emploi à l'intention des travailleurs sociaux arabes pour leur permettre de se familiariser, en théorie et en pratique, avec les nouvelles méthodes qui ont vu le jour en matière d'aide sociale individualisée, de service social de groupe ou d'organisation communautaire. Ces mesures ont permis de faciliter l'accès des bénéficiaires aux services sociaux et d'améliorer la qualité de ces derniers.

117. Des services de réadaptation ont été mis en place pour donner aux individus ou aux familles le moyen de subvenir à leurs besoins grâce à de petites entreprises de production qui bénéficient de prêts au titre des fonds créés par la Swedish Organization for Individual Relief, CARE et les Services de secours catholique. Des camps d'été ont été organisés pour les enfants appartenant à des familles nécessiteuses ou fréquentant certaines institutions, et des centres spéciaux de réadaptation professionnelle, distincts des centres classiques, créés parallèlement.

118. Il existe apparemment un nombre considérable d'organismes locaux d'aide sociale (135 pour la rive occidentale et 7 pour la bande de Gaza) qui gèrent notamment des centres communautaires, des foyers pour personnes âgées, des jardins d'enfants, des établissements pour les sourds et les muets, des garderies d'enfants

59/ Pour de plus amples informations, voir Joan Hooper, "Social work in Israel administered territories", KIDMA : Israel Journal of Development No 4 (janvier-avril 1979).

et organisent des cours de couture. Ces activités sont financées par des organisations des Femmes arabes, le Croissant-Rouge, des organismes religieux et de bienfaisance, des groupes de village et par les sections locales d'organismes internationaux de bienfaisance.

119. Le budget des services sociaux est passé de 5,8 millions de livres israéliennes en 1967 à 131,6 millions en 1978/79 60/. Faute de données pertinentes, il est impossible de déterminer comment ce budget est ventilé entre les services administratifs, les établissements et les services fournis directement. Il n'existe pas non plus d'informations disponibles qui permettraient de savoir quels services les autorités d'occupation assurent directement ou encore la part que représentent dans le budget les subventions accordées aux nombreux organismes bénévoles qui agissent dans ce domaine. On ne dispose pas de données au sujet de l'éventail et de la nature des services dispensés, du nombre d'établissements ou du profil des personnes qui bénéficient des différents services. Tout ce que l'on sait, c'est que 32 000 personnes recevaient une forme quelconque d'aide sociale en 1976 et que 8 412 familles bénéficiaient d'une aide financière en 1978/79 (1 311 sur la rive occidentale, 7 021 dans la bande de Gaza et 80 dans les hauteurs du Golan) 60/.

60/ State of Israel, Ministry of Defence, op. cit., appendice 27.

APPENDICE I

Balance commerciale des territoires occupés

Tableau 1

Balance commerciale des territoires occupés
 (En millions de livres israéliennes, aux prix courants)

Partenaire commercial	<u>Rive occidentale</u>			<u>Bande de Gaza</u>			<u>Total</u>		
	1968	1973	1977	1968	1973	1977	1968	1973	1977
<u>Exportations</u>									
Etranger	1	2	10,8	15	57	130,2	16	59	141
Jordanie	49	66	462,7	5	19	422,0	54	85	804,7
Israël	<u>47</u>	<u>175</u>	<u>777,4</u>	<u>8</u>	<u>106</u>	<u>835,5</u>	<u>55</u>	<u>281</u>	<u>1 612,9</u>
Total	97	243	1 250,9	28	182	1 387,7	125	425	2 638,6
<u>Importations</u>									
Etranger	20	42	235	19	31	176,4	39	73	411,4
Jordanie	17	16	48,7	1	1	0,1	18	17	48,8
Israël	<u>139</u>	<u>434</u>	<u>2 459,1</u>	<u>50</u>	<u>319</u>	<u>2 261,8</u>	<u>109</u>	<u>803</u>	<u>4 720,9</u>
Total	176	542	2 742,3	70	351	2 438,3	246	893	5 181,1
<u>Excédents des importations</u>									
Etranger	19	40	224,2	4	-26	46,2	23	14	270,4
Jordanie	-32	-50	-414	-4	-10	-421,9	-36	-68	-635,9
Israël	<u>92</u>	<u>309</u>	<u>1 681,7</u>	<u>42</u>	<u>213</u>	<u>1 426,3</u>	<u>134</u>	<u>522</u>	<u>3 108</u>
Total	79	299	1 491,9	42	169	1 050,6	121	468	2 542,5

Sources : Statistical Abstract of Israël, 1978 (Jerusalem Central Bureau of Statistics, 1978), p. 773 et Arie Bregman, Croissance économique dans les zones administrées, 1968-1973 (Jérusalem, Banque d'Israël, Département de la recherche, 1974), p. 84.

/...

Tableau 2

Balance commerciale, par produits, des territoires occupés
(En millions de livres israéliennes, aux prix courants)

Produit	1968	1973	1977
<u>Exportations</u>			
Produits agricoles	60	167	1 124,1
Articles manufacturés	<u>65</u>	<u>258</u>	<u>1 514,5</u>
Total	125	425	2 638,6
<u>Importations</u>			
Produits agricoles	87	165	933
Articles manufacturés	<u>159</u>	<u>728</u>	<u>4 248,1</u>
Total	246	893	5 181,1
<u>Excédents des importations</u>			
Produits agricoles	27	-2	-191,1
Articles manufacturés	<u>94</u>	<u>170</u>	<u>2 733,6</u>
Total	121	168	2 542,5

/...

APPENDICE II

Budgets de dépenses extraordinaires des villes de
la rive occidentale et de la bande de Gaza

(En milliers de livres israéliennes)

	1970/71	1976/77	1978/79
<u>Rive occidentale</u>			
<u>Dépenses budgétaires extraordinaires</u>	<u>2 933</u>	<u>22 993</u>	<u>126 431</u>
Construction routière et autres constructions	1 394	12 347	46 767
Etablissements	632	6 967	26 474
Marchés	755	1 380	13 844
Divers	172	2 299	41 346
<u>Recettes</u>	<u>1 660</u>	<u>12 038</u>	<u>162 650</u>
Prêts de l'administration et facteurs extérieurs à la région	1 047	8 121	153 275
Subventions de l'administration	467	2 315	5 581
Participation locale et autre	146	1 602	3 994
<u>Bande de Gaza</u>			
<u>Dépenses extraordinaires</u>	<u>357</u>	<u>23 730</u>	<u>95 005</u>
Routes	112	5 132	18 112
Etablissements	220	15 935	49 193
Divers	25	2 663	27 700
<u>Recettes</u>	<u>331</u>	<u>24 739</u>	<u>99 123</u>
Prêts de l'administration et facteurs extérieurs à la région	61	3 813	45 893
Subventions de l'administration	225	8 302	26 832
Participation locale et autre	45	12 624	26 398

Sources : Statistical Abstract of Israël, 1972 et 1973, et State of Israël, Ministry of Defence, A twelve year survey, 1967-1979 (Jérusalem, 1980).

/...

APPENDICE III

Consommation d'eau en Israël
(En millions de mètres cubes)

Année	Total	Usage domestique	Industries	Population (en milliers d'habitants)	Consommation domes- tique et industrielle par habitant (en litres et par jour)
1958	1 274	196	46	2 000	332
1960	1 338	197	54	2 117	325
1965	1 329	199	55	2 563	272
1969	1 537	231	70	2 884	286
1970	1 564	240	75	2 974	290
1971	1 659	254	86	3 069	304
1972	1 565	268	87	3 173	307
1974	1 565	288	97	3 377	312
1975	1 596	295	94	3 455	310
1976	1 728	306	95	3 533	311
1977	1 670	308	91	3 613	303
Moyenne (1969-1977) 1 610				Moyenne (1969-1977) 303	

Source : Statistical of Abstract of Israël, 1973 et 1978.

APPENDICE IV

Production agricole sur la rive occidentale

Tableau 1

Structure de la production agricole brute sur la rive
occidentale, 1969 et 1976

(En pourcentage)

Produits/Groupe de produits	<u>Poids aux prix de 1968</u>		<u>Prix courants</u>	
	1969	1976	1969	1976
Cultures de plein champ	11,9	6,8	11,9	7,7
Légumes	12,7	19,9	13,0	17,6
Melons	2,1	0,3	2,6	0,2
Olives	22,6	14,5	19,3	19,5
Agrumes	7,0	10,7	7,7	9,4
Autres fruits	11,8	14,2	12,8	14,5
Total, CULTURES	68,1	66,4	67,3	69,0
Viande	19,0	22,7	18,1	20,5
lait	10,9	8,9	10,0	8,7
Oeufs	2,0	2,0	2,6	1,2
Total, PRODUITS DE L'ELEVAGE	31,9	33,6	31,3	30,6
FORETS ET NOUVELLES PLANTATIONS				
FRUITIERES	<u>a/</u>	<u>a/</u>	1,4	0,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

a/ Non compris dans le total.

Source : Commission économique pour l'Asie occidentale, Agriculture et Développement, No 2 (1979), p. 37.

/...

Tableau 2
Cultures et produits de l'élevage sur la rive occidentale,
1965-1976
(En milliers de tonnes)

Groupe de produits	1965	1966	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	Taux de croissance exponentielle 1968-1976 (Pourcentage)
Cultures de plein champ	151,6	73,9	23,5	42,0	29,5	46,5	55,3	43,3	63,9	38,3	34,9	4,7
Légumes et pommes de terre	138,8	138,3	60,0	65,0	87,0	85,4	103,1	93,4	138,5	139,9	147,3	12,2
Melons et citrouilles	125,4	31,8	36,0	20,5	12,7	14,0	8,0	3,3	4,2	3,6	4,5	-24,9
Olives	37,4	32,8	28,0	53,5	15,0	30,0	70,0	21,0	110,0	10,0	50,0	1,5
Agrumes	31,3	31,5	30,0	33,0	35,2	38,0	47,6	58,6	61,5	63,8	74,1	12,6
Autres fruits	150,5	131,9	47,9	44,1	45,8	50,0	56,5	61,8	71,0	78,1	76,6	8,1
Viande	...	...	10,3	12,9	15,3	15,7	18,7	20,2	22,0	21,4	22,4	9,8
Lait	...	...	30,3	34,9	37,1	38,2	43,8	44,3	44,7	46,0	41,5	4,4
Oeufs (en millions)	...	...	25,0	...	...	28,0	30,0	38,0	38,0	38,0	38,0	6,3

Sources : B. Abu Hawaej, Atlas agricole de Jordanie (Amman, 1973), p. 240; et Statistical Abstracts of Israel, divers numéros, 1970-1977.

APPENDICE V

Bâtiments commencés et achevés pendant la période 1973-1977
(En mètres carrés)

Rive occidentale

Total des bâtiments :	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été achevées	51 400
	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été commencées	53 700
	Constructions privées qui ont été achevées	2 306 400
	Constructions privées qui ont été commencées	2 783 400
Bâtiments résidentiels :	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été achevées	1 700
	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été commencées	700
	Constructions privées qui ont été achevées	1 923 500
	Constructions privées qui ont été commencées	2 295 700

Bande de Gaza

Total des bâtiments :	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été achevées	93 500
	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été achevées	105 400
	Constructions privées qui ont été achevées	700 500
	Constructions privées qui ont été commencées	971 200

/...

Bâtiments résidentiels :	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été achevées	81 000
	Constructions subventionnées par les pouvoirs publics qui ont été commencées	83 200
	Constructions privées qui ont été achevées	612 400
	Constructions privées qui ont été commencées	842 700

Source : Statistical Abstract of Israel, 1978, p. 798.

/...

APPENDICE VI
Ressources et revenus, rive occidentale

Année	Produit national brut aux prix de 1968 (En millions de livres israéliennes)	Indice des prix à la consommation	Produit national brut par habitant aux prix de 1968 (En livres israéliennes)	Consommation privée par habitant aux prix de 1968 (En livres israéliennes)	<u>Salaire journalier moyen</u>		<u>Salaire moyen journalier pour du travail en Israël</u>		(6) - (8)
					aux prix actuels (En livres israéliennes)	aux prix de 1968 (En livres israéliennes)	aux prix actuels (En livres israéliennes)	aux prix de 1968 (En livres israéliennes)	(Pourcentage)
(A)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1968	345	100,0	595	612					
1969	417	104,0	701	727					
1970	471	108,4	778	780	7,9	7,31	11,8	10,9	49,1
1971	556	125,9	898	808	10,3	8,18	13,5	10,7	30,8
1972	743	146,1	1 193	999	13,7	9,25	17,0	11,5	24,3
1973	705	179,9	1 102	1 005	17,9	9,95	21,8	12,1	21,6
1974	893	256,5	1 358	1 060	25,3	9,86	28,7	11,2	13,6
1975	883	367,4	1 326	1 121	39,6	10,78	44,6	12,1	12,2
1976	1 015	422,1	1 508	1 214	50,0	11,85	53,5	12,7	7,2
1977	1 004	574,2	1 472	1 207	68,0	11,84	72,0	12,5	5,6

Paramètres servant à l'ajustement de la courbe exponentielle ($Y = ae^{bx}$)

R^2	0,94	0,93	0,93	0,95	0,75
a	347,6	585,4	632,0	6,29	10,1
b	0,12	0,109	0,072	0,070	0,023
e^b	1,1263	1,1108	0,0744	1,0699	1,023

Source : Statistical Abstract of Israel, 1973 et 1978.

Notes : - Produit national brut, global et par habitant, et consommation privée en termes réels (prix de 1968).

- Salaires moyens, sur place et pour les travailleurs en Israël, aux prix courants et en termes réels (ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation).

...

APPENDICE VII

Travailleurs des territoires occupés employés dans ces territoires
et en Israël, selon la profession, 1972 et 1978

	1972		1978	
	(Milliers)	(Pourcen- tage)	(Milliers)	(Pourcen- tage)
TOTAL	188,8	100	211,9	100
Travailleurs de formation supérieure et technique	14,9	7,9	16,1	7,6
Cadres dirigeants, personnel administratif et travailleurs assimilés	7,1	3,8	6,4	3,0
Personnel commercial et vendeurs	19,8	10,5	21,4	10,1
Travailleurs spécialisés dans les services	12,5	6,6	15,2	7,2
Travailleurs de l'agriculture	56,6	30,0	53,7	25,3
Travailleurs qualifiés dans l'industrie, les mines, la construction, les transports, et autres travailleurs qualifiés	43,5	23,1	56,6	26,7
Autres travailleurs dans l'industrie, le transport et la construction, et les travailleurs non qualifiés	34,3	18,2	42,4	20,0

Source : Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III, tableau 3.

/...

APPENDICE VIII

Salaire journalier moyen des travailleurs

Tableau 1

Salaire journalier moyen des personnes travaillant dans
 les territoires occupés

<u>Secteur</u>	<u>1970</u>	<u>1974</u>	<u>1977</u>
	(En livres israéliennes)		
<u>Rive occidentale</u>			
Agriculture	5,8	21,9	56,0
Industrie	6,6	23,0	60,0
Construction	10,3	30,8	79,1
Commerce, restaurants et hôtels	5,6	19,8	59,8
Transport, emmagasinage, communications	7,8	23,9	61,9
Services publics et communautaires	8,7	23,9	71,4
Divers	5,5	18,8	55,3
<u>Bande de Gaza</u>			
Agriculture	5,8	23,0	53,9
Industrie	5,3	27,2	61,1
Construction	7,0	32,9	73,2
Commerce, restaurants et hôtels	3,7	24,4	64,5
Transport, emmagasinage, communications	6,2	25,5	62,1
Services publics et communautaires	7,7	26,9	73,2
Divers	3,9	25,4	53,0

Source : Statistical Abstract of Israël, 1978, p. 789.

/...

Tableau 2

Salaire journalier moyen d'un habitant des territoires occupés
travaillant en Israël

<u>Secteur</u>	<u>1970</u>	<u>1974</u>	<u>1977</u>
	(En livres israéliennes)		

Personnes originaires de la Rive occidentale

Agriculture	9,0	22,7	55,0
Industrie	10,9	27,2	69,7
Construction	13,0	31,5	79,7
Divers	10,5	24,4	68,0

Personnes originaires de la Bande de Gaza

Agriculture	10,7	24,8	58,2
Industrie	11,6	31,2	68,5
Construction	12,5	33,8	74,9
Divers	11,9	30,9	71,5

/...

APPENDICE IX

Indice des prix à la consommation
(1968/69 = 100)

<u>Territoire</u>	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Rive occidentale	108,4	125,9	148,1	179,9	256,5	367,4	422,1	574,2	863,8	1 447,6
Bande de Gaza	105,1	128,1	155,1	190,3	294,3	452,7	512,5	685,8	979,6	1 688,6

Note : Extrait de Statistical Abstracts of Israel, 1973 et 1978. La base est devenue 100 en janvier 1976. Les chiffres ci-dessus pour les années postérieures à 1976 ont été obtenus en appliquant les pourcentages d'augmentation enregistrés au cours de la période 1976-1979 à l'indice de 1975 sur la base de 1968/69 = 100

APPENDICE X

Statistiques du logement

Tableau 1

Familles classées selon la superficie de leur logement, 1972
 (En pourcentage)

<u>Nombre de pièces par logement</u>	<u>Rive occidentale</u>	<u>Bande de Gaza et Sinaï</u>	<u>Total pour les deux territoires</u>
4 +	9,4	11,9	10,4
3	16,7	19,6	17,7
2	37,2	43,8	39,6
1	36,7	24,8	32,3

Source : Statistical Abstract of Israel, 1973, p. 707.

Tableau 2

Familles classées selon la superficie de leur logement,
 dans la bande de Gaza et le Sinaï, 1974
 (En pourcentage)

<u>Nombre de pièces par logement</u>	<u>Camps de réfugiés</u>	<u>Villes</u>	<u>Total</u>
4 +	20,9	29,2	24,4
3	26,2	23,1	24,6
2	34,5	34,5	35,5
1	18,4	15,4	17,9

Source : Statistical Abstract of Israel, 1975, p. 696.

/...

Tableau 3

Familles classées selon la superficie de leur logement,
 dans la bande de Gaza et le Sinaï, 1977

(En pourcentage)

<u>Nombre de pièces par logement</u>	<u>Camps de réfugiés</u>	<u>Villes</u>	<u>Total</u>
4 +	19,9	27,5	23,3
3	26,3	25,0	25,1
2	33,2	33,8	34,3
1	20,6	13,7	17,3

Source : Statistical Abstract of Israel, 1971, p. 779.

Tableau 4

Familles classées selon la superficie de leur logement,
 sur la rive occidentale, 1974

(En pourcentage)

<u>Nombre de pièces par logement</u>	<u>Villages</u>	<u>Villes</u>	<u>Total</u>
4 +	13,1	28,3	15,8
3	18,5	25,8	20,4
2	40,9	29,3	38,7
1	28,1	17,6	25,7

Source : Statistical Abstract of Israel, 1975, p. 699.

/...

Tableau 5

Familles classées selon la superficie de leur logement,
sur la rive occidentale, 1977

(En pourcentage)

<u>Nombre de pièces par logement</u>	<u>Villages</u>	<u>Villes</u>	<u>Total</u>
4 +	12,0	26,9	15,7
3	21,5	27,3	22,9
2	43,1	28,4	39,7
1	23,4	17,4	21,7

Source : Statistical Abstract of Israel, 1978, p. 779.

Tableau 6

Familles classées selon la superficie de leur logement
en Israël, 1977

(En pourcentage)

<u>Nombre de pièces par logement</u>	<u>Juifs</u>	<u>Non Juifs</u>
4 +	19,8	17,3
3	51,3	35,8
2	24,7	34,5
1	4,2	12,4

Source : Statistical Abstract of Israel, 1978, p. 315.

/...

Tableau 7
Densité d'occupation des logements dans la bande de Gaza
et sur la rive occidentale, 1972-1977
(En pourcentage)

<u>Nombre de personnes par pièce</u>	<u>Camps de réfugiés</u>			<u>Villes</u>			<u>Total</u>		
	1972	1974	1977	1972	1974	1977	1972	1974	1977
GAZA									
Moins d'une personne	3,3	2,7	4,2	3,1	5,2	5,9	3,0	3,7	4,2
1,0 - 1,9	21,9	20,2	21,3	20,8	20,2	23,9	21,0	19,4	21,3
2,0 - 2,9	28,4	27,7	28,9	25,7	28,2	27,7	26,3	28,5	28,9
3,0 - 3,9	22,1	23,7	22,2	22,0	21,0	20,8	22,3	22,5	22,2
4 personnes et plus	24,3	25,9	23,4	28,4	25,4	21,7	27,4	26,0	23,4
Moyenne	2,9	3,0	2,9	3,0	2,8	2,7	3,0	3,0	2,9
RIVE OCCIDENTALE									
Moins d'une personne	3,0	4,0	3,6	5,5	6,8	6,1	3,7	4,6	4,2
1,0 - 1,9	15,7	17,2	17,9	23,7	23,9	27,1	18,2	18,8	30,0
2,0 - 2,9	21,3	23,6	25,0	24,3	27,0	25,6	22,3	34,3	25,1
3,0 - 3,9	17,1	19,8	21,7	17,4	18,6	16,8	17,2	20,1	20,4
4 personnes et plus	42,9	25,4	31,8	29,1	23,9	24,4	38,6	32,2	30,3
Moyenne	3,6	3,0	3,2	2,9	2,4	2,7	3,3	3,0	3,0

Source : Statistical Abstract of Israel, 1973, p. 707; 1975, p. 696; 1977, p. 729.

/...

ANNEXE II

Membres de l'équipe d'experts

M. P. Austin Tetteh (Ghana), Professeur
Département de la planification
Université des sciences et des techniques
Kumasi (Ghana)

M. Bernardo E. Batiz (Mexique)
Chef des services techniques
Dirección General de Planificación
Departamento Del Distrito Federal
Universidad Anahuac
Mexico, D. F. Mexique

M. Dudley Madawela (Sri Lanka)
Anciennement Coordonnateur des Groupes
du Service du développement social
du Centre pour le développement social
et les affaires humanitaires
du Département des affaires économiques
et sociales internationales
Organisation des Nations Unies, New York

/...

ANNEXE III

Liste des documents et des publications consultés

A. Assemblée générale

Trente-deuxième session, 1977 : documents soumis au titre des points de l'ordre du jour suivants :

- Point 30 - Question de Palestine : rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- Point 50 - Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- Point 57 - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- Point 62 - Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment le document A/32/228

Trente-troisième session, 1978 : documents soumis au titre des points de l'ordre du jour suivants :

- Point 31 - Question de Palestine : rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- Point 54 - Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- Point 55 - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- Point 68 - Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment le document A/33/354

Trente-quatrième session, 1979 : documents soumis au titre des points de l'ordre du jour suivants :

- Point 24 - Question de Palestine : rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- Point 50 - Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- Point 51 - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- Point 65 - Etablissements humains, comptes rendus sténographiques et document A/34/536 et Corr.1

/...

B. Conseil de sécurité

Rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) (S/13450 et Add.1 et S/13679)

C. Rapports et publications provenant d'organes et de services de l'Organisation des Nations Unies

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 1er juillet 1977-30 juin 1978, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 13 (A/33/13)

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 1er juillet 1978-30 juin 1979, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 13 (A/34/13)

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Définitions et statistiques, 30 juin 1979

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Département de l'éducation, Annuaire statistique, 1976-1977

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : rapport annuel du Directeur de la santé, 1977 et 1978

Commission économique pour l'Asie occidentale

"Demographic Situation of the Palestinian People" (8 mai 1979)

"Survey of Economic and Social Development in the ECWA region, 1970-1978" (E/ECWA/80)

"Survey of Economic and Social Developments in the ECWA region, 1980" (avril 1980)

"Special Measures of Assistance to the Palestinian Woman" (E/ECWA/SDHS/CONF.4/5/Rev.2)

"Social and Economic Conditions of Palestinian Woman Inside and Outside the Occupied Territories" (E/ECWA/SDHS/CONF.4/6/Rev.1)

"Statistical Abstract of the Region of ECWA", troisième édition (Beyrouth, 1980)

"Social Programmes and Data for the ECWA Region", février 1980

"Demographic and Related Socio-Economic Data Sheets for Countries of ECWA", No 2 (Beyrouth, janvier 1978)

/...

Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Le droit de retour du peuple palestinien (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.I.21)

Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.I.22 et Corr.)

Origines et évolution du problème palestinien, première partie : 1917-1947, (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.I.19)

"Acquisition of Land in Palestine" (1979)

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

La question de Palestine : bibliographie sélective (1976)

Commission des droits de l'homme

Rapport sur les travaux de la trente-cinquième session, 12 février-7 mars 1979,
Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 3 (E/1979/36)

Rapport sur les travaux de la trente-sixième session, 4 février-14 mars 1980,
Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 3 (E/1980/13)

Programme des Nations Unies pour le développement

Mise en oeuvre de la résolution 33/147 de l'Assemblée générale relative à
l'assistance au peuple palestinien (DP/410)

Rapport soumis à la réunion interinstitutions par l'équipe spéciale inter-
institutions sur l'assistance au peuple palestinien, 20 avril 1979

Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les
droits de l'homme de la population des territoires occupés

Résumés des rapports publiés dans la presse en Israël et dans les territoires
occupés (parutions mensuelles de 1975 à 1979)

Sélection d'un certain nombre de procès-verbaux de témoignages établis par
le Comité spécial à diverses occasions lors de son séjour dans la région

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements
humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (Publication des Nations Unies, numéro de
vente : F.76.IV.7 et Corr.)

Rapport de la Conférence préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique,
Téhéran, 14-19 juin 1975 (A/CONF.70/RPC/10)

Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains,
situation des établissements humains dans le monde (A/CONF.70/A/1)

/...

Enquête sur la situation du logement dans le monde, 1974 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.IV.8)

D. Rapports et publications des institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail

Supplément au rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, soixante-cinquième session (Genève, Bureau international du Travail, 1979), annexe

Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, soixante-sixième session (Genève, Bureau international du Travail, 1980), appendice III

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

"Application des résolutions 18 C/13.1 et 19 C/15.1 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés : rapport du Directeur général sur la mission qu'il a envoyée dans les territoires arabes occupés par Israël pour y recueillir sur place des informations relatives à la situation en matière d'éducation et de culture" (104 EX/52)

"Application des résolutions 18 C/13.1, 19 C/15.1 et 20 C/15.1 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés : rapport du Directeur général" (108 EX/12)

Organisation mondiale de la santé

"Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine : rapport du Comité spécial d'experts chargés d'étudier la situation sanitaire des habitants des territoires occupés" (A33/21)

"Assistance sanitaire aux réfugiés, aux personnes déplacées et à la population arabe des territoires arabes occupés au Moyen-Orient" (A32/WP/4)

"Collaboration avec le système des Nations Unies : assistance sanitaire aux réfugiés, aux personnes déplacées et à la population arabe des territoires arabes occupés du Moyen-Orient" (A32/26)

"Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine" (A33/WP/1)

E. Rapports et publications de gouvernements

Egypte

Déclaration officielle du Gouvernement égyptien, intitulée "Effets sociaux et économiques négatifs de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple arabe palestinien dans les territoires arabes occupés"

Annuaire statistique de la République arabe d'Egypte (Agence centrale de mobilisation et de statistiques, juillet 1979)

/...

Israël

State of Israël, Ministry of Defence, A Twelve Year Survey, 1967-1979
(Jérusalem, 1980)

Central Bureau of Statistics, Statistical Abstract of Israël

Central Bureau of Statistics, Administered Territories Statistics Quarterly

The Development of the Administered Territories (novembre 1979)

Jordanie

Rouhi, Al-Khatib, The Judaization of Jerusalem (Amman, éditions Al-Tawfiq, 1979)

Banque centrale de Jordanie, Département de la recherche et des études,
Bulletin statistique mensuel, vol. 15, No 12 (décembre 1979)

Ministère du développement et de la reconstruction, Bulletin informatique et statistique, 1979 (en arabe)

Département des statistiques, Statistical Yearbook, 1978, No 29

Ministère de l'éducation, Yearbook of Educational Statistics for the Scholastic Year 1965-1966

Ministère de l'éducation, Yearbook of Educational Statistics for 1967-1968

Ministère de l'éducation, The Statistical Yearbook for the Year 1972-1973

Ministère de l'éducation, The Statistical Educational Yearbook, 1977-1978

Royaume hachémite de Jordanie, rapport soumis à la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité
"Israeli Settlements in the Occupied West Bank, including Arab Jerusalem since 1967"
(mai 1979)

Académie royale des sciences, Amman, Jordanie, Département économique :

The Five-Year Plan : Projects and Investments, 1976-1980 (octobre 1977)

The Significance of Some West Bank Resources to Israël (février 1979)

Numerical Index for Health Services (mars 1979)

Numerical Index for Education (mars 1979)

Numerical Index for Agriculture (juillet 1979)

Composition of Visible Imports : An Industrial Development Potential
(avril 1979)

Numerical Index for Tourism (janvier 1979)

Numerical Index for Transport and Communications (juillet 1979)

Numerical Index for Electricity (août 1979)

République arabe syrienne

Bureau central de statistiques, Statistical Abstract, 1979, No 405, janvier 1980

Ministère des affaires sociales et du travail, Division de la statistique :
Bulletin statistique annuel, 1977 (décembre 1978)

/...

Bulletin statistique annuel, 1976 (octobre 1977)
Bulletin statistique annuel, 1975 (novembre 1976)
Bulletin statistique annuel, 1974 (octobre 1975)

F. Quelques livres et publications

Drian Van ARKADIE, Benefits and Burdens : A Report on the West Bank and Gaza Strip Economies since 1967 (New York, N.Y., Carnegie Endowment for International Peace, 1977)

Arie BREGMAN, Economic Growth in the Administered Areas, 1968-1973 (Jerusalem, Bank of Israel, Research Department, 1974)

Bank of Israel, Research Department, The Economy of the Administered Areas, 1972 (Jerusalem, 1974)

West Bank of the Jordan, Gaza Strip and Northern Sinai, Golan Heights : Data from full enumeration, Publication 1 of the Census of Population 1967 (Jerusalem, Central Bureau of Statistics, 1967)

State of Israel, Ministry of Finance, Economic Planning Authority, Economic Plans, 1971-75 and 1974-78

Hordechai HISAN, Israel and the Territories : A Study in Control, 1967-1977 (Ramat Gan, Turtledove Publishing, 1978)

Edward W. SAID, The question of Palestine (New York, N.Y., Times Book, 1979)

Statistical Abstract of Israel, various years (Jerusalem, Central Bureau of Statistics)

Vivian A. RULL, The West Bank - Is It Viable? (Lexington, Massachusetts, Lexington Books, 1975)

G. Publications d'instituts de recherche

Centre démographique du Caire

Aspects démographiques de la main-d'oeuvre dans les pays arabes (Le Caire, 1972)

Urbanisation et migration dans quelques pays arabes et africains (Le Caire, 1973)

Institut pour les études palestiniennes, Beyrouth, Liban

Journal des études sur la Palestine, numéros allant de l'automne 1971 à l'hiver 1980

Université de Birzeit, Bureau de documentation et de recherche

Fathiya Said NASRU, Enseignement dans les écoles publiques de Cisjordanie (juillet 1977)

K. NASHI et R. RIHAN, Enseignement en Cisjordanie

/...

Organisation de libération de la Palestine

Central Bureau of statistics, Palestinian Statistical Abstract, 1979, No 1

Rapport national de Palestine (non daté et non publié)

Les conséquences économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien (en arabe)

Etablissements israéliens en Cisjordanie et confiscation de terres (en arabe)

Violation par les sionistes des droits de l'homme dans les territoires occupés (non daté)

Mouvement de colonisation sioniste (non daté)

"Politique sioniste de colonisation dans les territoires arabes occupés"
(non daté et non publié)

"Enfants palestiniens sous l'occupation israélienne" (non daté et non publié)

Divers rapports publiés par le Bureau des affaires de la patrie occupée, Beyrouth, Liban, sur des sujets tels que la Compagnie d'électricité de Jérusalem, les activités éducatives dans les territoires occupés, les ressources en eau, les colonies israéliennes, la lutte de la classe ouvrière palestinienne

Le Comité pour la défense des droits de l'homme du peuple palestinien sous l'occupation israélienne, Beyrouth, Liban : divers exposés publiés sur l'agitation étudiante, la condition des travailleurs arabes dans les territoires occupés, l'enseignement, la condition des professeurs, les colonies

Central Bureau of statistics, Agricultural Statistical Bulletin for the West Bank and Gaza Strip, 1979, vol. I

Fonds national de la Palestine, Ressources en eau et politiques adoptées en Cisjordanie (stencil)

Rapports et documents arabes

Publications bimensuelles : 1976, 1977 et 1978 et rapport arabe 1979

H. Autres publications consultées

Rouhi AL-KHATIB, The Judaization of Jerusalem (Arman, Al-Tawfiq Press, 1979)

Encyclopedia Judaica

H.M. AMARTAMI, West Bank Agriculture : A New Outlook (Nablus, 1978)
